



Expériences nouvelles sur les propriétés de l'alkali volati fluor ; par Mr. Martinet, curé de Soulaines, près Bar-sur-Aube. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur. in-8^o. Prix 10 f.

L'Empire de la mode s'étend hélas ! sur la vie & la santé de l'homme, comme sur les choses les plus indifférentes. Un enthousiasme inconcevable s'étoit emparé de cent mille têtes, il y a quelques années ; pour exalter les vertus de l'alkali volatil fluor. On se seroit bien gardé de sortir sans être muni d'un flacon qui en fût rempli. Le prestige est dissipé, pour faire place à d'autres illusions, qui ne peuvent nous manquer tandis que nous serons faits comme nous le sommes. Le sel fluor est rentré dans la classe des remèdes, & ne tient dans la médecine qu'une place relative à certains objets. Les expériences de M^r. Martinet ne lui rendront pas sa première importance. On a du même auteur *Observations medico-chymiques sur le cancer*, Paris 1781, où il rend compte de quatre tentatives faites avec l'alkali fluor, pour la guérison du cancer ; & convient qu'il n'a obtenu de cicatrisation de l'ulcère que dans sa première tentative. Encore faudroit-il s'assurer que cet ulcère fut un véritable cancer.

Au lieu de ces expériences douteuses, je placerai ici une observation certainement

1. Novembre 1784. 347

utile, qu'un citoyen éclairé m'a prié d'insérer dans ce Journal pour la conservation de ses semblables. Elle regarde le danger des puits creusés dans le voisinage des fosses d'aisance. Chose à laquelle on ne fait pas assez d'attention, sur-tout dans les grandes villes, & qui peut avoir des suites très-fâcheuses, sur-tout chez le petit peuple moins délicat sur les qualités de l'eau & plus tardif à s'apercevoir de celles qui intéresseroient sa conservation. On a vu des familles faire très-longtems usage d'une eau très-infecte, sans s'en plaindre & sans songer à lui en substituer une autre, l'habitude & les progrès gradués de la corruption les aiant prémunies contre la répugnance. C'est un point qu'un médecin, qui voit plusieurs personnes incommodées dans une maison sans en connoître les causes, ne doit pas négliger l'examen.



Beitrag zur pragmatischen Geschichte etc.
Additions à l'Histoire des Jésuites. Fri-
bourg 1783, & se trouve chez l'impri-
meur du Journal. Broch. in-4°. de 22
pag.

E Spèce de caricature qui renchérit sur tout ce qu'on a dit & écrit contre les Jésuites, & ajoute les choses les plus étonnantes aux accusations qu'on a accumulées comme des monts sur la tombe de la défunte Société. On remonte ici jusqu'au tems des Pharaons

JOURNAL

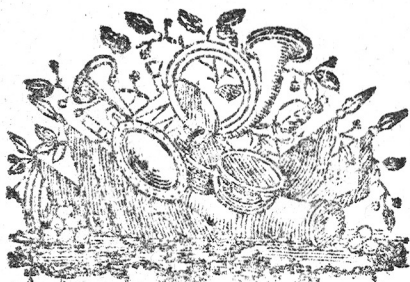
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. NOVEMBRE

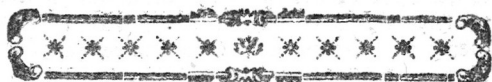
1784.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. NOVEMBRE.

1784.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Les Helviennes, ou Lettres provinciales philosophiques.

TROISIÈME EXTRAIT.

L'On voit dès le commencement du troisième volume, où il s'agit de la liberté de l'homme, la désespérante vicissitude des systèmes que la philosophie a produits sur cette matière, & combien de fois le même homme s'est dit libre & esclave. Laissant-là ces sophistes inconsistans, l'auteur établit la liberté comme le fondement essentiel de

toute morale , comme une condition indis-
 pensable à la constitution d'une action ver-
 tueuse ou criminelle. " Que fera-ce en effet
 „ que les Cromwel , les Néron , les Tibere
 „ à l'école de nos fatalistes ? Soit qu'avec
 „ nos Lucreces modernes , ils prêchent hau-
 „ tement la plus invincible nécessité , soit
 „ qu'avec nos Voltaire , nos Diderot , nos
 „ d'Alembert , ils gênent tellement la liberté ,
 „ qu'elle ne soit plus qu'un vain nom ; les plus
 „ grands scélérats de l'univers seront-ils plus
 „ coupables & plus responsables de leurs ac-
 „ tions , que cette machine qui suit un mouve-
 „ ment dont elle ne fauroit se défendre ? Je com-
 „ mendai le meurtre de ma mere , dira un
 „ Néron à Mr. d'Alembert ; mais avois-je
 „ fait ces *loix du mouvement* , auxquelles
 „ je me trouve assujetti depuis le premier
 „ instant de ma naissance ? Il en est résulté
 „ dans ma machine une suite de mouvemens
 „ dont je n'étois nullement le maître. Lors-
 „ que j'ouvris la bouche pour ordonner ce
 „ meurtre , je n'étois donc pas le maître de
 „ donner cet ordre ou de ne pas le don-
 „ ner , de le faire exécuter ou de m'y op-
 „ poser ? S'il y a mille mondes sujets aux
 „ mêmes loix , continuera ce monstre , tu
 „ m'apprends qu'il y a eu au même instant
 „ mille Nérons assassins de leur mere : & toi
 „ même , à ma place , ou Empereur Romain
 „ dans un de ces mondes , en conséquence
 „ de ces loix , tu aurois , au même instant
 „ que moi , assassiné Britannicus , Burrhus ,
 „ Séneque , Octavie , Agrippine , ton épouse ;

ta mere ! De quel droit oses-tu me reprocher des crimes que ta main eût commis comme la mienne ? De quel droit oses-tu ne voir qu'un monstre dans celui dont les mêmes circonstances auroient fait ton image ? Apôtres de ces loix immuables qui enchaînent les actions des hommes, sous quelque dehors que vous vous présentiez, répondez au tyran, à l'assassin, au brigand qui applique vos dogmes à ses crimes ; ou souffrez que je déteste également le parricide même, & celui dont les leçons ne tendent qu'à l'absoudre. „

La maniere dont les philosophes répondent cette difficulté, est aussi pitoiable, que la plique de l'auteur est victorieuse. “ Je le fais, nos vains sages, pour distraire le public de l'horreur qu'inspire leur doctrine, répéteront sans cesse le grand nom de vertu, d'humanité, de bienfaisance : mais est-ce de leur part une dérision outrageante pour nous ? est-ce une illusion provenue de la foiblesse même de leur intelligence ? Qu'est-ce que la vertu sous les loix immuables de la fatalité ? Ils ont osé le dire, les insensés ! *la vertu est cette machine bienfaisante, dont les ressorts sont mus en ma faveur* (Syst. de la Nat. — Bon Sens de l'homme, &c). Mais elle est donc aussi ce tronc fertile dont les branches me tendent le fruit qui me nourrit ? Et le philosophe qui dirige le cours de ma vie, n'a pas plus de vertu que cette aiguille dont la marche m'apprend l'heure du jour. L'un

„ & l'autre est forcé de me servir par le jeu
 „ des ressorts ; l'un & l'autre aura donc la mê-
 „ me part à mon respect & à mon estime.
 „ Toute ma conscience se révolte contre ces
 „ dogmes flétrissans ; toute la nature me dit
 „ que mes vertus sont dans le bien que j'ai
 „ fait par choix , & non pas en machine ;
 „ mes vices , dans le mal dont j'ai pu me
 „ défendre ; que tout mérite ou démerite part
 „ de ma liberté , comme du seul principe de
 „ louange ou de blâme , de toute récom-
 „ pense & de tout châtiment. Lorsque mon
 „ cœur me dit que toutes mes actions sont
 „ à moi , que ma volonté les a déterminées
 „ librement : c'est alors que j'espere ou que
 „ je crains de la part de leur juge ; c'est
 „ alors que je m'en applaudis ou me con-
 „ damne : j'aurois beau vouloir me le cacher ,
 „ lorsque le remords parle , je sens que mon
 „ crime est celui du libre arbitre. Si la
 „ force & la contrainte ont dirigé mon bras ,
 „ je pourrai pleurer sur les maux dont il
 „ fut l'instrument ; mais ma douleur ne fera
 „ point mêlée au reproche intérieur. Je pa-
 „ roîtrai sans crainte devant un Dieu juste.
 „ Je pus être malheureux , je ne suis point
 „ coupable , & ce Dieu n'a pas de supplice
 „ pour la nécessité. „

Sur le grand dogme de l'immortalité de
 l'ame les philosophes ne sont pas plus déci-
 dés que sur sa liberté. Raynal, d'Argens,
 Voltaire en ont parlé avec tout le transport
 qu'inspire une sublime & consolante vérité ;
 mais ils ne l'ont pas plus épargné quand la

bile noire leur a donné du goût pour le néant, ou qu'une conscience ulcérée leur a montré au-delà du tombeau les vengeances de l'Éternel. Rien de plus ridiculement absurde que le genre d'immortalité imaginé par Diderot; c'est une suite de métamorphoses les plus étranges, dont on ne peut assigner ni le commencement ni la fin. On en prendra une légère notion dans cette épitaphe destinée à cet homme rare :

Ci-git D. D. . . .
 Qui fut Dieu,
 Qui fut animal prototype,
 Qui fut chien, qui fut chat, qui fut arbre,
 Qui fut homme, qui fut femme,
 Qui fut philosophe,
 Qui n'est plus,
 Et qui fera tout ce qu'il fut.

Le commentaire qu'on voit ici de cette curieuse épitaphe, est tiré entièrement des œuvres de M^r. D. (a). Mais laissant bientôt à

(a) Cette rare & profonde théorie d'immortalité fait des progrès en Allemagne. Un *Frauen-Journal*, dont un de mes correspondans a très-bien pressenti les opérations *, vient de la commenter d'une manière délicieuse. Toutes les *femmelettes*, descendantes des femmes de l'ancienne Germanie, en feront leur morceau friant. Aussi n'est-ce qu'à elles que s'adresse cette précieuse découverte, ainsi que d'autres agréables impiétés & absurdités de toilette. On nous instruit de tout cela dans un *Avertissement* qui vient de paroître, destiné sans doute à être placé à la tête du lumineux ouvrage, quoique peut-être contre le gré des rédacteurs ou plutôt des rédactrices (car on dit que six filles de
 j.

côté ces rêves creux, l'auteur parle de l'immortalité véritable de l'ame, telle que les sages de tous les siècles & de toutes les nations l'ont conçue, d'une manière digne de cette grande vérité. Il établit d'abord l'importance de ce dogme, d'où il conclut qu'il doit être facile à saisir & que ses preuves doivent être à la portée de tout le monde " De
 „ cette question seule: *Mourrai-je tout en-*
 „ *tier ?* dépendent mes devoirs, ma dignité,
 „ mon bonheur; mes devoirs, parce que,
 „ si je ne suis fait que pour le présent, la
 „ jouissance seule du présent doit m'occuper;
 „ ma dignité, parce que, si mon terme est
 „ celui de la brute, je n'ai au-dessus d'elle
 „ qu'une intelligence & une liberté moins
 „ sûre que l'instinct; mon bonheur, parce
 „ que, si je suis immortel, l'éternité dépend
 „ de l'usage du tems. Je me livrerai donc
 „ encore avec confiance à la recherche d'une
 „ vérité trop essentiellement unie à mes grands
 „ intérêts, pour que l'Auteur de la nature
 „ ait pu ou dû m'en faire un mystère im-
 „ pénétrable. Je l'envifagerai sous tous les
 „ jours possibles, sans me flatter moi-même,
 „ sans me laisser aller à des prétentions que
 „ je verrois pouvoir devenir chimériques.
 „ Mais que tous nos vains sages s'éloignent;
 „ avec eux je ne puis que douter ou m'éga-
 „ rer ;

j. en sont chargées). Cet *Avertissement*, qui est une pièce remarquable, se trouve chez l'imprimeur de ce journal & dans la plupart des villes de l'Allemagne occidentale.

„ rer; & toute erreur ici retombe sur moi-
„ même; & le doute seul feroit mon sup-
„ plice. „

Trois propositions successivement discutées forment un argument qui ne sauroit être proposé avec plus d'ordre & de force, & dont nul sophisme ne peut affaiblir l'impression. „ Mon ame pourra-t-elle subsister tout entiere „ après la destruction de ce corps qu'elle „ habite? — Mon ame, après la destruc- „ tion de ce corps, pourra-t-elle, non-seule- „ ment conserver toute sa substance, mais „ encore toutes ses facultés? — Mon ame „ doit-elle subsister après mon corps, & jouir „ de toutes ses facultés? „. La premiere de ces questions est suffisamment éclaircie par ce qui a été dit dans le second volume sur la simplicité & la spiritualité de l'ame. L'auteur s'arrête plus longtems à la seconde, & fait admirablement sentir l'indépendance de l'ame du ministere de ses organes, non-seulement dans le tems où les régies de son union avec le corps ne subsisteront plus, mais dans le tems même où cette union réprime son essor & où en la servant le mécanisme du corps la tient en quelque façon asservie. „ Etre „ pensant, je vois encore mieux combien „ peu mes organes tiennent à mes facultés „ intellectuelles & à leur exercice. Le som- „ bre voile de la nuit n'empêche point mon „ ame d'appeller le soleil ou de le contempler. „ Qu'elle suive mon corps dans son dernier „ & ténébreux asyle; l'astre du jour des- „ cendra pour elle dans l'autre de la mort;

29 elle le créera par la pensée. Dans la nuit
29 du tombeau, elle se nourrira de la splen-
29 deur des cieux. Dans le plus profond
29 silence de mes sens, elle parle aujourd'hui
29 à l'Eternel, elle se ranime, s'éleve, se
29 réchauffe par la méditation; elle se fait
29 un monde par son intelligence; elle voit le
29 passé & l'avenir toujours nuls pour mes
29 sens. Que lui importe donc que mes or-
29 ganes n'existent plus pour elle? Avec
29 la fermeté du Sage, je puis dans cette
29 vie goûter la paix, la joie, tandis que
29 mon corps éprouve des besoins & des
29 infirmités; avec une existence languis-
29 sante, je pourrai conserver toute la fer-
29 meté, & souvent toute la pénétration
29 de l'esprit: qu'importe donc à l'ame que
29 le corps se déchire en lambeaux? C'est
29 sa prison qui se dissout; réduite à elle-
29 même, elle n'en distinguera que mieux
29 une existence dont le sentiment n'est plus
29 partagé. Sa chaîne s'est brisée; elle en fera
29 plus libre & plus sublime dans ses élans.
29 Le voile des sens est tombé; sa lumiere
29 est plus pure; le tems de ses doutes, de
29 ses incertitudes, est passé. Ce qu'elle n'a-
29 voit sçu que par l'usage réfléchi de sa rai-
29 son, elle le voit, le sent, l'éprouve en cet
29 instant. Après tous les ravages de la mort,
29 elle se trouve encore toute entiere, & dit
29 en triomphant: Les élémens se sont dissous;
29 je suis encore ce que j'étois; je ne fus
29 donc jamais leur vain ensemble. Ces fibres,
29 ces organes ne sont plus que poussiere, &
29 je pense; ils n'étoient donc ni moi, ni

„ ma pensée ; leur mobilité ne fut pas mon
„ essence ; leur secours ne fut pas un be-
„ soin. „

La troisième proposition qui tire particu-
lièrement ses preuves des persuasions morales
reques chez toutes les nations , de l'idée
d'un Dieu juste , ennemi du crime , ami de
la vertu , est traitée dans une étendue pro-
portionnée à son importance , à son impres-
sion salutaire & consolante sur tous les cœurs
que la corruption n'a pas fermés à la vérité.
Que peut-on ajouter à cette apostrophe que ,
dans le triste & absurde système de l'anéan-
tissement , tout homme de bien peut adresser
au Créateur ? “ J'ai vu l'impie heureux , fier
„ de ton oubli ; il élevoit la tête , & l'u-
„ nivers s'inclinoit devant lui. Ses plaisirs se
„ suivoient comme les jours. Il étoit respecté ,
„ puissant , & redouté. Voilà ce que tu fis
„ pour l'ennemi de la vertu & de ton nom.
„ J'ai vu le juste vivre dans le mépris , l'in-
„ digence & l'infirmité. Il fut persécuté , ca-
„ lomnié , opprimé ; il mourut. Voilà ce que
„ tu fis pour la vertu. Eh ! l'instant où le
„ juste alloit te demander sa récompense ,
„ l'instant où les forfaits du méchant appel-
„ loient ta vengeance , est celui que tu
„ prends pour confondre & l'injuste & l'im-
„ pie dans les mêmes abymes , pour englou-
„ tir dans le même néant & tous les crimes
„ & toutes les vertus ! Dieu puissant ! tu fais
„ donc des prodiges , pour m'apprendre à te
„ haïr , pour me dire que la justice n'entra
„ jamais pour rien dans tes projets ? Quel

„ fera donc mon crime , si je me dis meit-
 „ leur que toi ? ou plutôt quel n'est pas le
 „ crime du faux sage , dont les dogmes seuls
 „ m'inspirent ce blasphème ? Ne vaudroit-il
 „ pas mieux que tu n'existasses pas , que de
 „ te montrer tel qu'il apprend aux nations
 „ à te voir , lorsqu'il veut que mon corps
 „ & mon ame aient une même fin ? „

Il est difficile de rendre des vérités sublimes
 & purement intellectuelles par des tableaux
 plus expressifs que ceux de l'auteur. Tout de-
 vient vivant sous sa plume , tout parle , tout
 agit en faveur des principes qu'il défend.
 Quoi de plus animé , d'un intérêt plus vif
 & plus touchant que cette prosopopée ? “ Que
 „ tout ce qui existe sur la terre de brigands ,
 „ d'assassins , de fourbes , d'imposteurs , de
 „ tyrans , de scélérats , se réunisse ; qu'ils
 „ s'assemblent de toutes les parties de l'uni-
 „ vers. Et vous qui , sur le trône ou sous le
 „ toit d'une humble chaumière , dans nos
 „ villes ou dans nos campagnes , chérifiez
 „ encore le nom de la vertu , rassemblez-
 „ vous aussi ; un mot de votre part va révé-
 „ ler aux sages la vérité la plus importante
 „ au genre humain. Je n'exigerai point que
 „ vous la connoissiez vous-mêmes cette vé-
 „ rité ; tout ce que je demande , c'est que
 „ vous nous disiez où votre cœur desire la
 „ trouver. „

“ Répondez les premiers , vous dans qui
 „ la vertu reconnoit ses enfans. Soit que cet
 „ univers n'ait été pour vous qu'une vallée
 „ de larmes , soit que vos jours s'écoulent

„ dans la joie & dans l'abondance; dites-
 „ nous quel seroit l'objet de vos desirs. Si
 „ vous aviez vous-mêmes vos destins à for-
 „ mer, cette ame, que nul crime ne souille,
 „ seroit-elle immortelle? Quelles acclama-
 „ tions! quelle ardeur! quels transports!
 „ Oui, l'homme de bien, oui, sans excep-
 „ tion, tous les justes desirent ardemment
 „ de survivre à ce corps de poussiere & de
 „ fange; il n'en est pas un seul qui ne gagne
 „ à l'immortalité. „

„ Répondez à présent, vous, fléaux des
 „ empires & des sociétés, Néron, Domi-
 „ tien, Cromwel, Cartouche, Ravailac,
 „ homicides, empoisonneurs, parricides, ré-
 „ pondrez; voudriez-vous survivre à vos for-
 „ faits, & paroître à la mort devant le Dieu
 „ de la justice. Je ne demande point si vous
 „ le redoutez encore, ou si vous avez pu
 „ étouffer les cris d'une conscience qui
 „ vous en menaçoit. Répondez oui ou non.
 „ Desirez-vous le néant pour votre ame, ou
 „ l'immortalité? — Oui, qu'elle périsse
 „ avec le corps cette ame; vos cœurs ont
 „ invoqué contre elle la mort & le néant.
 „ La vérité n'est plus un mystere pour moi:
 „ les vœux & les besoins de la vertu me
 „ l'ont manifestée. Je savois qu'il n'est point
 „ dans la nature de cause assez puissante
 „ pour détruire mon ame; je savois qu'un
 „ Dieu juste & bon ne l'anéantit point. Toi,
 „ vain sage, qui crois lire tes destinées dans
 „ les vœux de l'impie, puisses-tu être suivi
 „ par-tout de ces hommes qui trouvent dans

„ tes dogmes l'objet de leur desir. Applaudis-toi de ton cortège; mais afin que ta honte égale ton triomphe, regarde autour de toi dans ton école, & nomme tes disciples. „

L'épiphonème suivant ferme cette belle & éloquente tirade avec autant de dignité que de force, & achève d'imprimer au grand dogme de l'immortalité un caractère de vérité divine. “ C'étoit donc à ce point de bassesse & d'humiliation que devoit aboutir tout le faste & l'orgueil de nos Lycées? Dieu juste! Dieu puissant! tu devois au faux sage cette dégradation; le plus vain de tous les êtres devoit être le plus humilié. Fier de cette raison que tu avois toi-même mise en lui, il n'avoit usé de ce don précieux que pour s'élever contre toi; tu devois le confondre & le faire ramper à côté de la brute. Dépouillé de tous ses privilèges, & privé de leur souvenir même, il devoit s'associer à l'être qui ne te connoit pas, & se glorifier d'avoir vu son semblable dans la bête. Avec tout le venin du reptile qui se traîne sous l'herbe, il ne lui restoit plus à conserver dans sa bassesse, que son risible orgueil. Tu le lui a laissé comme un titre de plus à nos mépris. Qu'il s'applaudisse donc du rang qu'il a choisi; l'abus de sa raison l'en a rendu plus digne que la bête elle-même. „

La digression que fait ensuite l'auteur sur l'ame des brutes, est le fruit d'une philosophie lumineuse & profonde. Il combat fortement

l'opinion de Descartes qui ne voit dans les opérations des animaux qu'un pur mécanisme; mais en leur donnant une ame, il la place à une distance immense de celle de l'homme. " J'ai vu l'homme trop grand, „ pour disputer à l'animal le simple privilège „ de dominer sur la matiere. J'ai vu dans „ l'ame humaine trop de sublimité, pour „ croire qu'il n'est plus de degrés à remplir „ entre elle & la machine. Trop de prérogatives entrent dans son essence, pour „ croire la flétrir par quelques facultés que „ l'animal pourra partager avec elle. C'est „ ici, ô homme! qu'il faut t'en souvenir. „ Tu tiens aux deux extrêmes; à la bête, „ & à Dieu. Tes pieds foulent la terre; mais „ ta tête s'éleve vers les cieux. Qu'importe „ que ce corps pese encore sur le globe dont „ il a fait partie? Ton œil en est-il moins dirigé vers l'Olympe, où tu dois aspirer? „

Mais de quelle nature est l'ame des brutes? Cette question, dont la solution (la place de l'homme une fois bien assurée) paroit être assez indifférente, a de tous tems occupé les philosophes. Plusieurs ont cru que cette ame pouvoit n'être ni matiere ni esprit, puisque la distance infinie entre ces deux substances laissoit bien de l'espace à des êtres intermédiaires. Notre auteur en appelant l'ame des brutes simplement *immatérielle*, observe que quand elle seroit *esprit*, elle seroit encore essentiellement différente de celle de l'homme. La comparaison qui établit cette vérité, ne laisse rien à désirer. " L'esprit de

„ l'homme , lui dirai-je , est immatériel ;
 „ nous l'avons démontré : l'Être suprême
 „ tout entier est immatériel ; il n'est plus
 „ tems de nous le contester. Quel homme
 „ cependant ne sent pas que sa nature , son
 „ essence & sa substance , n'est & ne fau-
 „ roit être la nature , l'essence & la substance
 „ de la Divinité ? Quel homme ne voit pas
 „ que la même substance & la même nature
 „ me donneroient les mêmes attributs , les
 „ mêmes facultés ? Et quel homme osera se
 „ donner les attributs , les facultés de Dieu ,
 „ ou lui prêter ses vices , ses foiblesses ? Nous
 „ sommes son image ; c'est lui-même qui l'a
 „ tracée , & c'est-là notre gloire. Mais qu'elle
 „ nous suffise ; le plus parfait des types ne
 „ sauroit offrir que la ressemblance , & non
 „ pas la nature & l'essence du modele. „

Par un nouveau point de vue , aussi clair
 dans le développement que décisif dans le
 résultat , l'auteur montre dans l'homme privé
 de l'usage de la raison par le désordre des
 organes , que tout ce qui paroît être dans les
 brutes l'effet de l'intelligence , ne l'est en au-
 cune maniere. “ Entrez avec moi dans ces
 „ sombres réduits où il ne reste plus de
 „ l'homme que la bête ; observez ces mortels ,
 „ victimes d'un délire habituel & d'un cer-
 „ veau blessé : ce qui reste dans eux , vous
 „ le verrez supérieur à tout ce que vous
 „ avez admiré dans la bête. L'homme a dis-
 „ paru tout entier ; cependant , comme la
 „ bête encore , & bien mieux qu'elle , ils
 „ commandent à leur corps de s'abriter , à
 „ leurs

„ leurs mains de servir à leurs besoins phy-
 „ siques; comme elle, & bien mieux qu'elle,
 „ ils combinent les moïens d'éviter la dou-
 „ leur & de se procurer des plaisirs; comme
 „ elle, ils sont tantôt rebelles à la voix, &
 „ tantôt dociles à la verge; comme elle, ils
 „ sollicitent vos secours, vos générosités; ils
 „ flatteront la main qui les dispense; comme
 „ elle, ils tromperont celui qui les surveille;
 „ ils aspireront à la liberté; ils emploieront
 „ les instrumens de l'homme pour l'acqué-
 „ rir; bien mieux qu'elle souvent ils auront
 „ leurs ruses, & leur industrie, & leur in-
 „ telligence. Cette intelligence, si vous l'a-
 „ viez trouvée dans la bête au même degré,
 „ si vous aviez vu l'animal, non plus imi-
 „ ter simplement & répéter les sons de
 „ l'homme, mais donner à votre langage le
 „ même sens que vous, solliciter du pain
 „ quand il a faim, de l'eau quand il a soif,
 „ du feu quand il a froid, ne jamais se
 „ méprendre à l'expression de ses besoins &
 „ de ses desirs; c'est bien alors que vous au-
 „ riez cru voir dans la bête la liberté & la
 „ raison de l'homme. Mais que votre erreur
 „ auroit été grossière! L'homme ne paroît
 „ point encore, & vous croïez l'avoir vu
 „ tout entier. Non, cette liberté qui se ré-
 „ duit à tendre & retirer la main pour les
 „ besoins du corps, à fuir la prison, à plier
 „ sous le joug ou à le rompre; cette intel-
 „ ligence dont les opérations se bornent à
 „ connoître, à comparer dans la matiere ce
 „ qui flatte le goût, appaise l'estomac, sa-

„ tatisfait l'appétit & réjouit les sens ; cette
 „ mémoire qui ne conserve des traces dis-
 „ tinctes que de l'objet terrestre ; cet enten-
 „ dement qui ne fait plus rien que de re-
 „ latif aux organes ; cette volonté qui ne
 „ fait plus vouloir, quand l'animal est satis-
 „ fait ; cette langue même qui n'articule plus
 „ de sons, lorsque tous les besoins du corps
 „ sont remplis : non, rien de tout cela n'est
 „ ni la liberté, ni l'intelligence, ni la mé-
 „ moire, ni la volonté, ni la raison, ni la
 „ langue de l'homme. „

Rien n'égale la beauté & la force du con-
 traite que l'auteur trace de l'animal dans son
 plus haut degré de perfection, & de l'homme
 privé de tout excepté son ame. “ Donnez
 „ à la brute toutes ces facultés, & venez voir
 „ le sage dans les fers ; c'est-là que je pour-
 „ rai vous faire voir la liberté de l'homme
 „ commençant où celle de l'animal finit ; &
 „ tout l'empire de la raison s'étendre, &
 „ toutes les facultés de l'homme se dévelop-
 „ per où l'animal n'a plus d'idées. „

“ Que les tyrans menacent, que leurs
 „ bourreaux étalent leurs instrumens de
 „ mort ; ils ont enchaîné le sage sur un lit
 „ de fer : qu'ils ordonnent le crime ou l'er-
 „ reur ; l'animal est dompté ; mais l'homme
 „ va se montrer en roi. L'esprit seul conser-
 „ vant son empire au milieu des supplices,
 „ comme dans les pièges des syrenes, le ty-
 „ ran voudra le crime & la foiblesse ; le sage
 „ montrera la vertu & la constance. Le ty-
 „ ran déchirera des membres ; il menacera

„ d'arracher une langue obstinée à publier
„ la vérité ; il n'arrachera pas le mensonge.
„ Voilà ce que j'appelle la liberté de l'homme ;
„ c'est à-dire , de penser en homme , de par-
„ ler en homme , de sacrifier l'erreur à la
„ vérité , le vice à la vertu , & tous les sens
„ à l'ame ; de connoître , de voir & de
„ choisir , non ce qui est flatteur pour mes
„ organes , utile à ma santé , à la conserva-
„ tion de ce corps de poussière , mais ce qui
„ est honnête & utile à l'esprit. Sophistes
„ flétrissans , comparez à cette liberté celle de
„ l'animal ! „

„ Cette raison même , cette intelligence
„ que vous exaltez dans la bête , faudra-t-il
„ la rapprocher encore des notions de la rai-
„ son , de l'intelligence de l'homme ? Sui-
„ vez-nous à l'école du sage , & venez éta-
„ blir vos parallèles ; venez prêter l'oreille à
„ l'homme discutant sur la justice , sur l'im-
„ mortalité , la spiritualité , l'art de régir les
„ peuples & de les rendre heureux ; sur l'ame ,
„ la matière , la Divinité & ses attributs.
„ Vous appelez les bêtes raisonnables ,
„ faites-les donc passer à cette école ; c'est-là
„ qu'elles auront des yeux pour ne plus
„ voir , des oreilles pour ne plus entendre ,
„ une intelligence pour ne plus raisonner.
„ C'est-là que la stupeur de l'animal sera la
„ stupeur de la brute & de la pierre même.
„ Le néant n'est pas plus nul pour lui , que
„ ce monde nouveau ; & s'il faut achever
„ de vous confondre , que le disciple du
„ Christ ouvre la bouche , qu'il prononce les

„ mots de sainteté, de royaume des justes ;
 „ qu'il parle de l'amour du Créateur, du
 „ détachement des richesses, de l'humilité de
 „ l'esprit, de la mortification des sens ; alors
 „ peut être enfin vous nous direz : L'homme
 „ seul peut entendre ces paroles ; entre l'ame
 „ qui peut les concevoir & celle de la bête,
 „ il y a l'infini. Vous n'aurez point encore
 „ dit assez, & vous ne l'aurez pas distincte-
 „ ment conçu. Il faut, pour bien connoître
 „ toute la différence de l'ame de la bête à
 „ l'ame de l'homme, se plaire à parcourir
 „ toutes ces régions où l'animal est nul par
 „ le fait, & où l'homme domine. „

Nous voudrions transcrire plusieurs autres passages qui jettent le plus grand jour sur cette matière, si la nature de nos feuilles ne nous bornoit. Il faut voir dans l'ouvrage même l'ensemble des raisonnemens relatifs à cet objet, dont plusieurs sont neufs & présentés d'une manière très-attachante. On doit convenir cependant que quoique les vues générales soient excellentes & offrent des réflexions de la plus grande force, il y a quelques détails qui pourroient être plus exacts, des suppositions inutiles, des concessions trop indulgentes. Instruit de sa supériorité l'auteur donne trop d'effort à sa victoire, & paroît quelques fois présenter aux vaincus des moyens de renouer le combat.

On trouve ensuite les réflexions les plus satisfaisantes sur la création, la matière, le mouvement ; & une réfutation ingénieuse de la proposition d'Helvetius que *penfer & sentir*

zir font la même chose. Les fibres de M^r. Robinet passent aussi en revue ; on est curieux de voir comment dans leur jeu divers elles produisent la réflexion & la volonté (a). Ce favant s'est engagé à nous apprendre tout cela ; mais le procès verbal qui constate ses décisions, lui amene un fort assez singulier & qui doit tenir bien des philosophes en garde (p. 235). Diverses especes de ces malades, car c'est ainsi qu'on les considère dans cet endroit de l'ouvrage, sont peints de façon à exciter à la pitié l'ame la plus rétive. La suivante, par exemple : " En voici quelques uns dont la maladie n'est pas moins étonnante ; ils ont les dents très-longues, & l'estomac fort chaud. Savez-vous comment ils s'y prennent pour avoir du pain ? Lorsqu'une faim canine les dévore, c'est alors qu'il leur faut de l'encre & du papier. Alors ils vous griffonnent de la philosophie, & vous voyez paroître des Lettres sur les borgnes, des systèmes, des théories, des Lettres à Eugénie, des Prospectus. . . C'est alors, c'est sur-tout quand le dîner se fait attendre, qu'il n'est ni Dieu, ni ame, ni immortalité ; que tous nos Rois sont des tyrans ; tous les sujets, des imbécilles ; tous les croians, des fanatiques. La soupe arrive-t-elle ? ou bien

(a) Toutes ces fibres prouvent qu'il y a là une orgue admirable. *Mais il faut quelqu'un qui en joue.* Oh ! c'est à quoi Mr. Robinet n'a pas songé.

„ montrez-vous une bourse à nos malades ?
 „ les voilà qui se trouvent une ame, un
 „ esprit ; & adieu toute leur philosophie.
 „ Vous ne serez pas étonné de lire sur leur
 „ loge : *Philosophes à jeun, ou bien les*
 „ *affamés*. J'en ai vu quelques-uns à qui,
 „ pour un ducat, vous auriez fait écrire
 „ qu'une huître a plus d'esprit que New-
 „ ton ; tant la faim & le pain ont d'empire
 „ sur ces pauvres cerveaux !

Après une description assez plaisante de
 son hôpital, l'auteur prend un ton plus
 sérieux & présente en peu de mots le ré-
 sultat parfait de la philosophie. “ L'insensé
 „ a dit *oui* ; l'insensé a dit *non* ; il oublie
 „ bientôt qu'il a dit l'un & l'autre : c'est la
 „ même inconstance à l'école de nos pré-
 „ tendus sages. L'insensé n'a connu ni l'ex-
 „ travagance de ces principes, ni le danger,
 „ ni l'absurdité de ces conséquences ; rien
 „ ne peut l'élever à l'Auteur de son être ;
 „ son ame, enveloppée sous le voile des or-
 „ ganes, semble s'ignorer elle-même ; un
 „ triste mécanisme le domine, & l'égal de
 „ la brute, il marche à côté d'elle, & fuit
 „ le même instinct. „

Il étoit naturel qu'après avoir étonné le
 lecteur par une longue exposition d'absurdités
 vraiment incroyables dans tous les genres de
 notions humaines, on lui expliquât la possibilité
 d'un tel égarement par la recherche des cau-
 ses qui l'ont produit. L'auteur les trouve dans
 la haine de la révélation, dans la haine de
 Dieu même, dans les terreurs que donne aux mé-
 chans

chans la croïance d'une ame immortelle, dans la haine de l'Eglise catholique; & développe cette observation d'une maniere auffi éloquente que terrible. " Les uns l'avoient con-
 „ nu ce Dieu; ils n'ont pas voulu voir que
 „ l'univers étoit l'ouvrage de fa parole; qu'il
 „ dit, & que tout fut, & fut dans le mê-
 „ me ordre qu'il nous l'a révélé lui-même
 „ par Moïse. Plutôt que de foumettre leur
 „ esprit à la foi, ils se font érigés eux-mê-
 „ mes en architectes de la terre & des cieus,
 „ en ordonnateurs de l'univers. Un Dieu,
 „ pour les punir, livre dès-lors ce monde à
 „ leurs disputes, & les condamne à s'égarer
 „ sur le passé, le présent & l'avenir. *Et*
 „ *mundum tradidit disputationi eorum, ut*
 „ *non inveniat homo opus quod operatus*
 „ *est Deus, ab initio usque ad finem* (Eccle.
 „ c. 3. v. 11). Delà, toutes ces hypotheses
 „ ridicules & absurdes, démenties par toutes
 „ les loix de la nature; ces chûtes & ces
 „ chocs des astres vagabonds, ces monta-
 „ gnes crySTALLISÉES, ces océans de verre
 „ ou de crystal fondu, ces astres qui devi-
 „ dent la terre, ces mondes éternels & con-
 „ temporains au Dieu qui les a faits. Ils n'ont
 „ pas voulu reconnoître leur Pere commun
 „ dans celui que la révélation leur indiquoit:
 „ delà, ces prototypes, peres de l'éléphant
 „ & de la fouris, ces hommes engendrés
 „ dans le même élément que le faumon;
 „ ces œufs de la terre couvés par le soleil,
 „ dont ils se voient sortir: delà, mille inep-
 „ ties physiques, débitées avec tant d'em-
 phase

phale & de sécurité par nos philosophes
systématiques, inventées par l'incrédulité,
adoptées par l'ignorance. „

“ D'autres ont refusé au Dieu de l'univers
jusqu'à l'existence, ou se sont fait eux-
mêmes un Dieu à leur maniere. Celui qui
se manifestoit & par ses œuvres & par ses
Prophetes, ce Dieu d'Israël, auquel ils
renonçoient, s'est plu à les frapper d'a-
veuglement. Ils se donnoient pour les sages
du monde; ils n'en ont été que les insensés.
*Quia cum cognovissent Deum, non sicut
Deum glorificaverunt, sed evanuerunt in cogitationibus suis, & obscuratum est insipientis
cor eorum; dicentes enim se esse sapientes,
stulti facti sunt.* (Epist. Rom. c. 1). Delà
ces philosophes sans Dieu, ou bien au
Dieu grand Tout, au Dieu atome, au
Dieu électrique, au Dieu indifférent, au
double Dieu. „

“ Ceux-ci ont redouté un esprit immortel
qui les soumettoit à toutes les rigueurs de
cette éternité, dont la révélation menace
le coupable. Pour se soustraire au bras d'un
Dieu vengeur, ils ont anéanti l'esprit qui
vit en eux; ils ont soumis leur ame à
toutes les révolutions de la matiere. Cette
ame étoit le titre de toute leur grandeur;
le Dieu qu'elle devoit leur apprendre à
servir, les a privés de toute intelligence;
ils font, pour ainsi dire, rang à part &
au dessous de l'homme. *Hi sunt qui se-
gregant semetipsos, animales, spiritum*

29 non habentes (Epist. Jud.), facti si-
 29 cut equus & mulus quibus non est intellec-
 29 tus (Psal.) Delà ces philosophes automa-
 29 tes , machines , girouettes ; delà encore
 29 ces sages , esclaves du destin , de la fata-
 29 lité ; ces vains sages , dont toutes les ac-
 29 tions & les pensées n'ont d'autre liberté
 29 & d'autres loix que la liberté & les loix de
 29 la pierre qui tombe ; qui pensent par ressort ,
 29 qui veulent , & qui jugent par les évolutions
 29 des pelotons de fibres. „

“ Tous ensemble ont rejeté la voix qui
 29 seule fixe l'homme dans ses opinions. Enor-
 29 gueillis de leur raison , ils n'en ont profité
 29 que pour résister à l'Eglise qu'un Dieu
 29 avoit chargée de les instruire ; tandis que
 29 l'Eglise restoit inébranlable dans ses déci-
 29 sions , ils ont été livrés à l'esprit de verti-
 29 ge & de contradiction. Semblables à ces
 29 nuées légères qui flottent dans les airs au
 29 gré des vents , ils se sont égarés en mille
 29 sens divers. Mille routes conduisent au
 29 mensonge ; la seule qui devoit les rame-
 29 ner à la vérité , est celle qu'ils fuioient.
 29 *Nubes sine aqua quæ a ventis circumferun-*
 29 *tur . . . nebula turbinibus exagitata* (Epist.
 29 Jud. & Pet.). Delà tous ces *oui* , si aisément
 29 suivis par des *non* ou un *peut-être*. De-
 29 là ces variations continuelles , à tra-
 29 vers lesquelles leurs adeptes n'ont pu re-
 29 cueillir une seule opinion fixe & déter-
 29 minée. „

L'avantage que le simple & pauvre peuple

possède en fait de science & de croïance sur ces bruiants sages du siecle , est bien exprimé dans cette conclusion , qui est une espece de commentaire des divers passages de l'Écriture où Dieu menace d'aveuglement les superbes , tandis qu'il éclaire les esprits humbles & dociles. " L'arrêt en est porté , & tous
 „ nos philosophes l'ont subi. La force du génie
 „ ne vous soustraira point à la peine attachée à l'incrédulité. Là où le peuple même ne se trompa jamais , où la raison brilla toujours de la plus vive lumiere pour le commun des hommes , en punition de votre impiété , vous ferez enveloppé des ténèbres les plus épaisses. Le Lapon , dans sa hutte , a reconnu un Dieu , & tout l'éclat de l'univers ne dessillera pas les yeux de vos sophistes. La classe la plus ignorante des mortels sent , la bêche à la main , la supériorité de son intelligence sur la brute ; dans la conscience seule de sa liberté , elle trouve l'empire de son ame : & lors même que le faux sage ordonne , il croira n'agir qu'en vil esclave ; & malgré toute la subtilité de son génie , il doutera si le reptile ou le quadrupede ne marche pas son égal. „

Ce seroit abuser de la critique que de relever quelques légers inadvertences ; comme lorsque l'auteur semble ne pas s'opposer au systême de la pluralité des mondes (t. 2 p. 296) ; lorsqu'il accorde aux brutes la pensée quoique dans un sens différent de celui où

ce mot se prend ordinairement * (t. 3. p. 135); lorsqu'il traite de délire & sans aucun ménagement pour St. Thomas, le sentiment de *creatione ab æterno* ** (t. 3. p. 193 &c). Il y a quelques fautes d'impression; telle que *moveris* pour *movetur* (t. 2. p. 41); *chiffres romains* au lieu de *chiffres arabes* (p. 1 de l'Avertissement); une omission importante (t. 2. p. 99) que nous avons suppléée dans le passage tel qu'il est rendu dans le second extrait.

* Je suis tenté de croire que ce passage a été inféré par une main étrangère. *La pensée* (est-il dit dans cet endroit) *n'est que la conscience du sentiment & le retour sur son état actuel.* Il n'y a ni conscience ni retour dans la brute. Elle sent, mais elle ne *sait* pas qu'elle *sente*; elle ne fait nul *retour* sur ce qui se passe en elle. Il est vrai que le mot *actuel* circonscrit & corrige un peu cette assertion; mais elle est au moins obscure, & l'auteur la réfute lui-même p. 166. « Chez l'animal la douleur n'est que *celle des sens* » & du moment; jamais la réflexion n'a trouvé les plaisirs, ni ajouté à ses douleurs. »

** Peut-être l'auteur ne fait-il pas que St. Thomas a soutenu la possibilité de cette création *ab æterno* (quoiqu'il l'ait niée dans le fait); car il n'en veut qu'aux philosophes. Du reste il est apparent que St. Thomas n'a point ici raisonné avec la justesse ordinaire; mais je voudrais traiter avec plus de ménagement une erreur qui seroit commune à des bavards & à un grand homme.



Vie de Benoit-Joseph Labre, mort à Rome en odeur de sainteté, traduite de l'italien de Mr. Marconi, lecteur du college romain, confesseur du serviteur de Dieu. A Paris, chez Guillot. 1784. Vol. in-12 de 228 pag.

* 1^{er} Avril
1784. p. 493.

Quelque dignes de foi qu'aient été les auteurs qui nous ont instruits des actions & des vertus du pieux Labre, & en particulier M^r. Alegiani *, on ne peut nier que l'ouvrage de M^r. Marconi ne mérite une confiance tout-à-fait particuliere. Ce savant & respectable ecclésiastique a été confesseur de Labre pendant la dernière année de sa vie, & n'a d'ailleurs rien négligé pour se procurer des notions positives sur les différens traits dont il n'avoit pas lui-même une connoissance suffisante. Cette vie est bien écrite & se fait lire avec autant de plaisir que d'édification. En voici le debut : “ La France, „ déjà si célèbre dans l'histoire de la religion, par les grands hommes & les saints „ personnages qu'elle a produits, va bientôt „ se féliciter d'avoir encore ajouté à sa gloire, „ en donnant à notre siècle un homme extraordinaire, qui pendant toute sa vie, „ confondu dans la foule sous le voile méprisé d'une vie pauvre, vile & abjecte, „ sort tout-à-coup de la bassesse & de l'obscurité, au moment même de sa mort ;

29 & fixe sur son tombeau l'admiration de
 29 Rome & les regards attentifs de l'univers
 29 catholique, tant par l'éclat subit d'une mul-
 29 titude de merveilles que la renommée pu-
 29 blic de toutes parts, que par la réputation
 29 d'une éminente sainteté. On reconnoit
 29 d'abord à ces traits fideles, Benoit-Joseph
 29 Labre, dont la vie doit porter dans les
 29 cœurs chrétiens, à mesure que les détails
 29 en seront publiés, l'impression tendre &
 29 profonde de la religion & de la piété. „

On vient aussi de mettre au jour le *Recueil*
des nouveaux miracles opérés par l'interces-
sion du vénérable Benoit-Joseph Labre, &
d'autres pieces, lettres, extraits de lettres,
mémoires & manuscrits édifiants, particuliers
ou répandus dans le public. Brochure de 76
 p. in-12, qui se trouve à Liege, chez Le-
 marié; à Luxembourg, chez l'imprimeur du
 Journal. — *Le triomphe d'un vrai Chrétien,*
en parallèle avec celui des sages du
monde, petit in-12 de 48 p. plein de force
 & d'onction, écrit d'un style noble, ferme,
 soutenu, mais quelques fois exalté & un peu
 verbiageur. Il seroit à souhaiter que l'auteur
 eût retranché les détails d'une guérison rap-
 portée d'une maniere extrêmement prolix &
 languissante, sans un résultat bien décidé.
 On le trouve chez les mêmes.



& au-delà ; & l'on montre que la race jé-
fuitique, bien plus ancienne, selon l'auteur,
que la carmélitique, est la source véritable de
tous les maux qui ont affligé les Juifs, les
Chaldéens & les Egyptiens. La poésie de l'au-
teur est aisée & naturelle, ses idées plaisantes ;
& tout l'ensemble de son poëme d'une impres-
sion agréable.



Le *Pot* est le mot de la dernière Enigme.

*Quoique je sois fort & méchant,
On m'aime ; je ne sais comment.
Je suis peut de ma nature,
Je porte avec moi la brûlure ;
Je mets le feu dans les palais,
Et malgré mes vilains forfaits
(Ce qui doit paroître incroyable)
On me demande à chaque table.*

☞ On souscrit à Liege chez Demazeau
pour l'*Histoire d'Hérodote* dont il est parlé r
Oët. p. 139. On trouve chez le même le der-
nier *Voyage de Cook*. 3. vol. in-8°. avec des
planches. Item une nouvelle édition de l'*His-
toire de l'Eglise gallicane* ; nous en parlerons.

J'ai reçu la lettre de Mr. S. D. Je ne trouve
pas mauvais qu'il publie ce que j'ai écrit
sur la loi de rotation des planetes * ; mais
je ne puis plus prendre de part dans la discus-
sion de cette matière.

r Août
1783. p. 489.
— 1 Nov.
p. 357.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 15 *Septembre.*) Le 21 AOÛT dernier, quatrième jour du Beiram, les principaux membres du ministère ottoman ont été confirmés dans leurs charges; & il n'y a eu d'autre mouvement, si ce n'est que le Mechtopgi ou intendant du secrétariat du grand-visir a échangé sa place avec le Beiliski-Effendi ou premier-commis de la chancellerie. Le premier gagne par cet échange à l'égard de ses appointemens; mais le second gagne en crédit, vu que l'intendant du secrétariat est le premier organe du ministre dans les affaires du gouvernement intérieur; & que de ce poste l'on passe souvent à celui de Reis-Effendi ou ministre des affaires étrangères. Le Cadileskier de Romélie étant décédé, il a été remplacé par le Cadileskier de Natolie, de la famille de Durizade, frère du Mufti actuel. Le Stambol-Effendi, ou premier-provéditeur de Constantinople, a perdu sa place, il y a quelque tems, parce qu'on l'accusoit de manquer d'activité, & en retenant trop longtems les bâtimens, chargés de provisions, de les empêcher de faire de nouveaux voyages avant l'hiver. Le Topgi-bachi, ou chef du corps

des canonniers a également reçu sa démission. Sa faute consiste à n'avoir pas maintenu la discipline parmi ses gens, particulièrement d'avoir souffert, que pendant le dernier incendie cette soldatesque ait tenu les discours les plus séditieux contre le gouvernement & le grand-visir dans ses quartiers à Pera, à Galata, & à Tophana. Son indulgence en cette occasion auroit pu avoir des suites d'autant plus dangereuses, que les mutins, comptant sur l'impunité, ne craignirent point de montrer leurs intentions à découvert. Du moins quelques jours après l'on trouva en divers endroits, sur-tout près des hôtels des ministres étrangers à Pera, diverses matieres combustibles, comme si l'on eût eu dessein de réduire ce fauxbourg entierement en cendres. L'on dit, que, sur les représentations de ces ministres, il a été fait des recherches pour découvrir les auteurs de pareils projets incendiaires; & quelques-uns des plus suspects aiant été saisis ont été punis de mort.

Le 24 du mois dernier, il arriva ici deux bâtimens vénitiens, que Don Gabriel de Ariftizabal, commandant de l'escadre espagnole, a frétés pour transporter les effets, qui se trouvoient à bord du vaisseau de guerre, le St. Pascal. L'on répare actuellement les dommages, que ce navire a essuies en échouant; & il remontera bientôt le canal avec le reste de l'escadre. Il se trouve parmi les effets, qu'il avoit à bord, 3 mille quintaux de poudre, qui ont été déposés dans les magasins de la Porte. Il est aussi entré dans notre

port deux navires marchands anglois, chargés de poudre, de canons, & de mortiers. Le plus grand de ces vaisseaux est une prise espagnole, faite dans la dernière guerre, montée de 40 canons, & chargée de 80 quintaux de poudre. Ces munitions de guerre ont passé dans les magasins de la Porte, qui achètera, dit-on, également le navire.

Après qu'on a eu ici durant le cours du mois dernier les plus grandes chaleurs, dont l'on se souvient, la contagion semble avoir entièrement cessé dans cette capitale & ses environs (a); de sorte que depuis trois ou quatre semaines l'on n'a entendu parler d'aucun accident de peste. La même cause a produit les mêmes effets heureux à Smyrne & dans les îles de l'Archipel.

Le prince de Nassau a assuré, dit-on, le grand-visir qu'en moins de 4 ans l'infanterie turque égalera les meilleures troupes de l'Europe & que la cavalerie les surpassera à tous égards.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 25 *Septembre.*)
L'Impératrice, notre Souveraine, arriva le

(a) Cela seroit croire que les grandes chaleurs qui causent souvent les épidémies, sont aussi un moyen d'en être délivré par la transpiration qu'elles procurent & la sortie qu'elles facilitent aux vapeurs nuisibles en raréfiant l'air.

16 de ce mois au soir en cette capitale. Son retour étant tout-à-fait inattendu, & personne n'en ayant été prévenu, les appartemens ne se trouverent pas prêts au palais; & Sa M. fut obligée de prendre pour quelques jours son logement à l'Hermitage. Le 19 Sa M. tint cour & parut en public; de sorte qu'elle paroît rétablie de la forte indisposition, qui l'a tenue allitée pendant quelque tems. Mgr. le Grand-Duc & Madame la Grand' Duchesse de Russie sont à Katschina, où L. A. Imp. resteront encore quelques jours.

L'on apprend de Moscou, que le feld-marchal, comte Zacharie Czernicheff, gouverneur de cette capitale, est mort par les suites d'un accident des plus funestes. La maladresse de son cocher ayant fait verser son carrosse, ce Seigneur a donné malheureusement contre la pointe d'un clou, qui lui a fait une blessure mortelle au crâne, à laquelle il n'a gueres survécu.

Sa M. pour policer ses nouveaux sujets dans les provinces conquises sur les Turcs, va établir une académie à Kremenschuk, capitale de la nouvelle Russie: elle doit avoir fait des fonds très considérables pour cet établissement, afin d'y attirer les étrangers savans ou artistes. Il y a 30 ans que la ville de Kremenschuk n'étoit qu'un simple village; on s'est occupé constamment à l'augmenter & à y bâtir de nouveaux édifices; de manière qu'elle est devenue aujourd'hui considérable: on n'a rien négligé pour nettoier le Niéper qui passe au pied de ses murs, &

le rendre navigable; chaque année on occupe à ce travail 6000 ouvriers pendant l'été; cette ville a déjà des fabriques & des pharmacies, des imprimeries & plusieurs écoles; on y instruit dans les sciences 150 enfans d'officier de deux sexes aux fraix de la couronne.

Sa M. a fait présent d'une tabatiere d'or & d'une baque à diamans à M^r. Schumacher, envoyé de Dannemarck, lorsqu'il eût l'honneur d'avoir son audience de congé. — Le chevalier de la Colinière est arrivé ici récemment, pour faire les fonctions de chargé des affaires de France, jusqu'à l'arrivée du comte de Ségur, nommé ministre de Sa M. Très-Chrétienne à notre cour. M^r. Coillard, qui étoit resté ici chargé des affaires de France depuis le départ du marquis de Verac, a demandé & obtenu la permission de se retirer avant l'hiver, pour cause de santé. — L'on a aussi vu arriver ici ces jours derniers de la Georgie un résident du Prince Heraclius. Ce ministre, qui restera à notre cour, est accompagné de deux fils de son maître, dont l'un a passé au service de l'Impératrice avec le grade de colonel: l'on apprend que l'autre, destiné pour l'état ecclésiastique, sera nommé évêque de Têflis, capitale des Etats de son pere.

МОНИЛОВ dans la Russie-blanche (le 26 Septembre.) Le nombre des membres de la Société des Jésuites s'augmente toujours considérablement dans les Etats de Sa M; il y a quelque tems qu'un Pere de certe Compa-

gnie, homme d'un certain âge, a fait à pied un voiage de plus de 600 lieues, pour avoir la consolation de finir ses jours dans le college de cette ville.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 28 Septembre.) L'ouverture de la diète de Grodno étant fixée au commencement du mois prochain, les grands, qui étoient restés ici, se hâtent de s'y rendre. L'évêque de Posnanie, grand-chancelier de la couronne, revenu ici hier de son diocèse avec le lieutenant-général baron von der Goltz, en prendra incessamment la route, ainsi que M^r. de Zugesör, résident de Courlande, dont la présence y fera d'autant plus nécessaire, qu'on assure qu'il se traitera à la diète des affaires importantes, relatives à ce duché. Le comte Rybinski, évêque de Cujavie, est attendu dans peu de retour de Paris, pour se rendre également à Grodno. Ce prélat, qui étoit fort lié avec le feu prince-primat, a été témoin de sa mort. A Gnesne l'on se prépare à faire de magnifiques obsèques à ce défunt archevêque, dont le siège avec la primatie semble décidément assuré au prince Poniatowski, évêque de Plocko, frere du Roi.

Comme la ville de Grodno n'est pas des plus considérables ni des mieux situées pour la tenue d'une assemblée nombreuse, l'on avoit crainit, que la disette ne s'y fît sentir d'abord : mais par les bons arrangemens, qu'a pris le comte Gurowski, grand-maréchal de

Lithuanie, les vivres y arrivent en abondance. Il n'en est pas de même du logement qui y manque : plusieurs des nonces, qui sont venus les derniers, n'en ont pu trouver en ville & ont dû prendre des quartiers dans les faubourgs & villages voisins, déjà remplis d'étrangers.

Il n'est presque plus douteux qu'il ne s'agisse d'un changement par rapport à la Courlande ; quoiqu'on nomme plusieurs concurrents, il est probable néanmoins, que le prince Potemkin l'emportera sur ses compétiteurs. L'affaire doit se régler à la diète de Grodno ; & suivant l'opinion la plus vraisemblable, le prince Potemkin entrera d'abord en possession de ce duché ; cependant le duc actuel en conservera le titre sa vie durant.

DANTZIG (le 4 Octobre.) Nos différens avec la cour de Berlin, qui duroient depuis plus d'un an, qui pendant certaine époque paroissent menacer la ville d'une ruine entière, & qui avoient attiré l'attention de toute l'Europe, viennent enfin de se terminer à Varsovie d'une manière avantageuse pour les deux parties, ou qui du moins ne nous laisse lieu à aucun regret. C'est à la puissante intercession de Cathérine II que nous sommes redevables de cette heureuse issue d'une crise, qui nous a fait passer bien des momens d'inquiétude & d'angoisse. La convention a été conclue à Varsovie le 7 Septembre dans les termes suivans.

Attendu que depuis quelque tems il s'est élevé entre S. M. le Roi de Prusse & la ville

de Dantzig un différent désagréable & préjudiciable, d'où il a résulté des négociations sous la médiation de Sa Majesté l'Impératrice de Russie & de Sa Majesté le Roi de Pologne, & qu'à cet effet, du côté de Sa M. Prussienne, le conseiller de légation de Buchholtz, résident à la cour de Pologne, & du côté de la ville de Dantzig les conseillers Weickmann & Gralath ont été pourvus de pleins-pouvoirs convenables, il a été conclu à ce sujet, de part & d'autre, l'accord suivant.

ART. I. Le magistrat de la ville de Dantzig reconnoît, que du côté de la ville, par malentendu, inconsiderement, & par préjugé, les choses en sont venues contre Sa Majesté Prussienne & contre ses sujets au point, qu'ils ont été insultés par quelques habitans de la ville de Dantzig. En conséquence le dit magistrat en demande pardon à Sa M. Prussienne, au nom de la ville; & il promet, qu'à l'avenir on se conduira envers elle & envers ses sujets, de façon qu'on ne leur donnera point de justes raisons de plainte.

II. Comme le principal différent, qui s'est élevé, consiste à savoir, « si les sujets du Roi » pouvoient passer & commercer librement » par le territoire de la ville de Dantzig; » le magistrat promet & déclare par la présente, au nom de la dite ville & de ses corps de métier respectifs, qu'au cas que Sa Majesté le Roi de Prusse accorde aux habitans de la ville de Dantzig le libre passage sur la Vistule par ses Etats, dans ce cas les sujets de Sa M. Prussienne auront pareillement la liberté de passer avec des bâtimens & des chariots par le territoire de la ville de Dantzig, tant par eau que par terre, & sur les deux bras de la Vistule, & que tout ce qu'ils jugeront à propos de transporter d'une partie des Etats du Roi dans l'autre, ils pourront le faire librement & sans obstacle; dans lequel cas la ville s'oblige encore particulièrement à rétablir le chemin & la navigation par tout le Krug, & à y ouvrir un passage libre pour les sujets de Sa M. Prussienne, avec cette restriction

néanmoins, que la ville se réserve de détourner ce chemin dans les endroits, où il approche de trop près des fortifications de la ville, ou, au cas que cela fût trouvé impraticable, d'y mettre des barrières, & de les fermer la nuit depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. Il est convenu aussi, que les sujets de Sa M. Prussienne, qui passeront par le territoire de la ville de Dantzic, payeront les droits de passage fixés, mais pas plus qu'on ne perçoit des habitans mêmes de la ville.

III. Comme Sa M. Prussienne a sérieusement à cœur de laisser à la ville de Dantzic son bien-être & sa splendeur, particulièrement le commerce de Pologne, elle s'engage à lui céder exclusivement l'exportation des marchandises polonoises, pour autant qu'elle passe sur la Vistule par la ville de Dantzic & son territoire; de façon que les habitans de la ville de Dantzic auront seuls le droit de passer avec les marchandises qui viennent de la Pologne en descendant la Vistule, de toutes manières, vers Dantzic, & delà par le Fahrwasser, & de faire avec elles le commerce maritime. En conséquence Sa M. Prussienne fera à ses sujets les injonctions les plus sérieuses de s'abstenir de tout commerce maritime, en passant par la ville de Dantzic & le Fahrwasser: &, afin que cet engagement soit observé avec exactitude, Sa Majesté Prussienne fera non seulement publier au bureau de la douane du Nouveau-Fahrwasser les défenses les plus sévères, qu'il ne sera permis à aucuns des sujets prussiens de faire le commerce de mer; mais elle accordera aussi, que le magistrat de Dantzic tienne un agent au Nouveau-Fahrwasser, qui puisse veiller à ce que cet article soit exactement observé, & que les sujets prussiens ne transportent rien par cette route pour l'exportation maritime, soit que les marchandises soient prussiennes ou polonoises. Afin qu'il ne survienne point de démêlés avec ce résident, il ne sera pas en droit de visiter aucuns bâtimens prussiens: il se gardera soigneusement de toute

contestation avec les officiers de la douane prussienne; & il se contentera, lorsqu'il verra que des sujets prussiens exportent des marchandises pour la mer, en contravention au présent article, d'en informer le bureau de la douane prussienne, & (au cas qu'il n'y soit pas pourvu sur le champ par celui-ci) d'en instruire le magistrat de Dantzic, qui pourra alors obtenir l'indemnité de cette contravention chez le résident du Roi, ou, s'il en est besoin, chez les ministres de Sa Majesté, en, pour autant que la réclamation sera fondée, ne manqueront point de l'accorder.

Vu donc que, par cette stipulation, la ville de Dantzic obtient toute sûreté possible contre l'exportation, que feroient les sujets du Roi de marchandises par mer, il leur fera libre en revanche de faire venir toutes les productions & autres objets, dont ils auront besoin, de tels endroits & de telles personnes qu'ils le jugeront à propos, & de les transporter par le territoire de Dantzic. Et, comme la ville reconnoit & accepte avec gratitude cette défense magnanime de Sa M. Prussienne, elle s'oblige réciproquement, de son côté, à ne point percevoir sur toutes les productions, fruits, marchandises ou effets, que les sujets prussiens transporteront, en passant sur son territoire, soit par la Vistule ou par terre, d'autres ou plus grands droits de douane ou impôts, que de ses propres sujets.

IV. L'importation des marchandises par mer, par le Nouveau Fahrwasser, reste libre & ouverte des deux côtés.

Afin qu'il soit observé une égalité raisonnable, Sa M. Prussienne approuve que le magistrat de Dantzic leve sur toutes les marchandises appartenant à des sujets prussiens, & transportées par le Nouveau-Fahrwasser, tels droits de *transit* qu'il croira convenables, mais qui néanmoins ne devront point surpasser les péages prussiens. Par contre, le magistrat de Dantzic promet de lever ces péages non auprès du Blokhuis, mais dans la ville; que les barques & navires prussiens ne

seront point forcés de décharger ou de le rendre dans la ville, & que les passeports prussiens seront considérés par les commis de Dantzic comme des documens légitimes, sans visiter ultérieurement ces navires.

Dans le cas où le magistrat auroit de fortes raisons de soupçonner que dans de tels passeports tout n'a point été déclaré & qu'ainsi il y a erreur ou fraude, il lui sera libre alors de faire visiter les navires au Blokhuis; mais cela n'aura lieu qu'après qu'il en aura été donné connoissance au résident du Roi à Dantzic, pour qu'il puisse assister en personne, ou par un exprès de sa part, à la dite visite, afin de prévenir tout désordre, violence ou partialité dans ces visites.

V. Le magistrat de Dantzic s'engagera aussi de laisser passer librement & sans obstacle, toutes marchandises & effets qui appartiennent en propriété à Sa M. Prussienne, comme sel, porcelaines, fer, tabac, tout ce qui est nécessaire aux troupes, comme montures, armes, poudre, plomb, & autres sortes de munitions de guerre, sur l'exhibition de passeports signés par le ministère royal prussien, & le tout sans paiement d'aucuns droits.

VI. Comme il est survenu du mal-entendu à l'égard de la convention conclue le 3 Janvier 1771 entre Sa M. Prussienne & la ville, par laquelle le magistrat a résolu de ne point laisser demeurer des sujets prussiens dans la ville de Dantzic, sans avoir obtenu à cet effet la permission du ministère ou régence de pais de Sa Majesté : elle sera désormais applicable aux anciennes provinces de Sa M. & provinces acquises depuis dans la Prusse occidentale, à partir de la date de la signature de la présente convention; & il sera déclaré par le magistrat de Dantzic, qu'il promet au nom de la ville & des habitans que la dite antérieure convention sera observée en tous ses points, tant à l'égard de la Prusse occidentale qu'à l'égard des autres pais appartenans à Sa M.

VII. Par contre, Sa Majesté, desirant donner

une nouvelle marque de son affection pour la ville, rendra, à partir du jour de la signature de la présente convention, les gens & individus qui se sont injustement soustraits à la juridiction de Dantzic; & pour soulagement ultérieur de la ville, Sa M. en retirera pour toujours le commandement d'enrôleurs qu'il y a eu jusqu'à présent.

VIII. Les Juifs prussiens seront traités dans la ville de Dantzic & juridiction, comme les autres Juifs allemands; par contre les dits Juifs seront obligés de s'abstenir de tout commerce défendu par la police de Dantzic.

IX. Le magistrat de la ville de Dantzic, au nom de la ville & habitans, sous approbation particulière de Sa M. le Roi de Pologne, qui ratifiera la dite convention, s'engageant de suivre & d'observer la dite convention, Sa M. Prussienne pardonnera & mettra en oubli tout ce qui s'est passé pendant cette contestation; promettant en outre de favoriser le commerce de la ville de Dantzic dans toutes les occasions, d'annuler toutes les difficultés qui pourroient se rencontrer, & de défendre à ses sujets de la manière la plus forte, de porter aucun obstacle à son dit commerce.

X. Pour plus d'éclaircissement des susdits articles, & sûreté, ainsi que pour le parfait rétablissement de la bonne intelligence entre Sa M. & la ville de Dantzic, il est convenu que tout ce qui sera stipulé dans ces cas par les plénipotentiaires, aura la même force que s'il avoit été inséré mot pour mot dans cette convention.

La dite convention a été signée & revêtue du sceau par les commissaires respectifs, munis des pleins-pouvoirs convenables; & Sa M. Impériale de Russie promet, avec consentement des deux parties, la garantie de cette convention, & des points y insérés. Ainsi fait à Varsovie, le 7 Septembre 1784.

La dite convention a été aujourd'hui, *ad interim*, jusqu'à l'arrivée des pleins-pouvoirs des députés, approuvée formellement de la part de Sa M. Prussienne.

(Signé) L. V. Buchholtz.

E S P A G N E.

MADRID (*le 30 Septembre.*) Don Felix Oneille, gouverneur de Barcelone, vient d'être nommé capitaine-général du royaume d'Aragon. On ne parle ici que de la retraite de Don Antonio Barcelo. Il l'a demandée, dit-on, au Roi avec instance, & il a obtenu cette grace dans toute son étendue. Sa M. a bien voulu lui permettre de se reposer dans sa patrie de toutes ses fatigues, & d'y passer tranquillement le reste de ses jours. On rappelle à ce sujet qu'en 1775, après la malheureuse expédition d'Alger, Don O Reilly, qui en avoit été chargé, obtint aussi la retraite, & qu'il fut nommé au gouvernement général d'Andalousie. Les Algériens, fiers du succès de leur défense, se vantent aujourd'hui d'avoir donné le change aux Espagnols, sur la multiplicité de leurs batteries, par l'activité extraordinaire avec laquelle ils les ont servies, & sur les dommages opérés par le bombardement, en allumant des feux dans leur ville pendant que les Espagnols tiroient hors de portée, & les assiégeans prenoient ces flammes pour celles des maisons incendiées. Pour pousser leur bravade jusqu'au dernier période, les Algériens menacent d'assiéger, ou du moins de bombarder la ville d'Oran, située dans la Barbarie, vis-à-vis de Carthagene, & que les Espagnols possèdent depuis 1732. Le Roi d'Espagne a cru devoir faire mettre cette place

en état de défense; il a donné des ordres en conséquence, & y envoie le régiment de Seville pour en renforcer la garnison. Il a aussi donné ordre qu'une nouvelle escadre fût pour examiner les démarches des Algériens & les inquiéter.

L'archevêque de Thebes, confesseur du Roi, a demandé sa démission; Don Julian de Galennya, nouvellement nommé à l'évêché d'Avila, le remplacera. — Il est arrivé à Cadix plusieurs navires richement chargés. On parle beaucoup d'une épidémie qui règne dans cette ville, qu'on a d'abord faussement confondue avec la peste; Don O Reilly a pris des mesures pour l'arrêter.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 25 Septembre.*) Le 9 de ce mois L. M. & la famille royale sont revenues de Mafra au château de Queluz. La fin du mois prochain paroît être le terme fixé pour la cérémonie des demandes solennelles relatives aux mariages conclus entre cette cour & celle de Madrid; le comte Fernan-Nunez, ambassadeur d'Espagne, se mettra en route au commencement d'Octobre; & il se fait ici de grands préparatifs pour sa réception, vu que ce seigneur fera son entrée avec toute la pompe possible.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 6 Octobre.*) Depuis

le retour du Roi de ses voïages, les bruits de guerre, qui s'étoient répandus, se sont évanouis. Il est vrai, qu'on s'occupe avec ardeur du rétablissement de notre marine; mais ces travaux sont l'effet naturel de l'attention de Sa M. à rendre son roïaume florissant & ses forces respectables. La marine suédoïse consiste actuellement en 22 vaisseaux de ligne, dont le nombre s'accroïtra dans peu par la construction de plusieurs autres, qui sont déjà sur les chantiers. La frégate, le Grypen, de 30 canons, est en armement pour transporter à l'isle de St. Barthélemy, cédée à notre couronne par la France, M^r. de Kopff, que le Roi en a nommé gouverneur.

Les habitans de cette ville, voulant témoigner leur joie du retour de notre Monarque après sa longue absence, & donner une preuve durable de l'attachement, qu'ils lui ont voué, ont présenté au Roi le plan d'un nouveau pont de maçonnerie, qu'ils feront bâtir à leurs fraix à la place du pont de bois sur le canal du Rittersholm; & , S. M. l'ayant agréé, les travaux pour l'exécution ont déjà été commencés. Le pont portera l'inscription suivante: *Gustavo III. O. R. Salvo & Sospite — Ex Itinere Italico — Patriæ Reddito — Hunc Pontem Sc̄to Lapide Constructum — Lignei Loco Jam Vetustate Collabentis — Fortunæ Reduci & Latitiæ Publicæ — Dedicârunt Cives Holmenses. — D. III. Aug. MDCCLXXXIV.*

Le Roi fera bientôt un voïage à Carlsrone; les deux frégates qu'on y a mises en

construction depuis peu, seront prêtes avant la fin de cette année. Nous comptons déjà 24 vaisseaux de ligne dans les différens ports de ce royaume.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 10 *Octobre.*) Des lettres d'Islande écrites sur la fin d'Août, nous apprennent que le 14 & le 15 du même mois on y a ressenti plusieurs secousses de tremblement de terre, qui ont renversé une trentaine de fermes dans les districts d'Olafsvoilum & de Skeidum. Dans celui de Seissel les secousses ont aussi fait crouler plusieurs maisons. Le feu souterrain, qui a brûlé il y a quelques mois dans la partie orientale de l'isle, s'est éteint; mais il s'est élevé une épaisse fumée du terrain qu'il avoit occupé. L'isle de Reikenas qui s'étoit élevée de la mer près d'Islande l'année dernière, a disparu. Au surplus la saison a été très-mauvaise dans cette contrée, & il y a eu une grande disette de fourage & particulièrement de foin. L'hiver a été long & rigoureux. L'été a commencé tard, mais les chaleurs ont été extraordinaires pour le climat.

I T A L I E.

ROME (le 30 *Septembre.*) Le souverain Pontife tint un consistoire au palais Quirinal, dans lequel à la recommandation de l'Impératrice

1. Novembre 1784.

365

ratrice de Russie, il nomma cardinal M^r. Archetti, ci-devant nonce en Pologne & aujourd'hui ambassadeur-extraordinaire à la cour de Pétersbourg. Il y a eu à cette occasion des illuminations dans la ville; & le secretaire d'état a expédié trois couriers, un à Brescia, lieu de la naissance du nouveau cardinal, un autre dans la Russie polonoise où se trouve actuellement M^r. Archetti; & le troisieme à Pétersbourg. Sa S. a aussi nommé évêque de Palestrine le cardinal Colonna; & a confirmé l'élection du nouvel évêque & Prince de Liege.

Il y a actuellement 23 chapeaux vacans: on parle depuis longtems d'une promotion de cardinaux; la ville de Rome l'attend avec impatience, parce qu'elle donneroit de l'emploi à bien des oisifs qui sont sur le pavé.

NAPLES (le 25 Septembre.) Le Roi voulant témoigner à l'abbé Fortis, professeur de Padoue, combien il est satisfait de la découverte qu'il a faite de la riche mine de salpêtre naturel près de Molfeka, lui a accordé des lettres de naturalité dans les Etats de Sa Majesté, avec ordre de lui conférer une abbaie de 400 à 500 ducats de revenu annuel, & de lui faire passer un présent de 500 ducats pour faire un voyage dans son pais, à condition de revenir le plutôt qu'il pourra pour s'établir au service du Roi en cette capitale. En attendant on prend des mesures pour mettre en valeur la mine ci-dessus trouvée par ce savant naturaliste.

FLORENCE (le 27 Septembre.) On

I. Part.

B b

vient de publier une ordonnance du Grand-Duc notre Souverain contenant ce qui suit :

« Son A. R. étant informée que dans plusieurs endroits on avoit procédé contre les possesseurs débiteurs pour droits de tailles ou impositions communatives sur leurs biens immeubles, ainsi que par exécution des meubles de leurs maisons, a déclaré qu'en traitant d'un impôt seulement préiale, la faculté accordée par le nouveau réglemeut aux receveurs communitatifs de procéder pour droits non payés avec privilege du fisc contre les possesseurs de terres ou autres biens immeubles soumis à une telle taxe, qui rendent l'année de revenu en especes ou en comptant, elle doit être supposée, limitée & restreinte au seul séquestre, ou saisie des fruits des biens soumis à l'impôt, &c. »

Le Grand-Duc aiant pris en considération l'état actuel des couvens de filles, & voulant que les jeunes personnes qui se consacrent à Dieu ne se méprennent pas sur leur vocation, vient de confirmer les réglemens donnés successivement le 29 Novembre 1753, le 18 Mai 1775, le 7 Juin 1780, le 3 Mars & le 25 Août 1781, & le 30 Juillet 1782. Il y a joint les dispositions suivantes: la cérémonie d'admission au noviciat se fera sans éclat, sans appareil mondain, sans musique, repas &c. La jeune novice ne sera point chargée pour la dernière fois de ces parures auxquelles elle doit renoncer, ni promenée & donnée, pour ainsi dire, en spectacle. Ni elle, ni ses parens ne pourront faire aucun don au couvent, sous quelque prétexte que ce soit. Il n'y aura aucun ecclésiastique attaché aux communautés

1. Novembre 1784.

367

religieuses, les fonctions ecclésiastiques devant y être suppléées par les évêques ou les confesseurs nommés par eux, ou à leur défaut par leurs curés. Les administrateurs y introduiront l'économie, & lorsqu'il y aura des dettes, on suspendra toute réception jusqu'à ce qu'elles soient acquittées.

*Extrait d'une lettre de Tanis en date
du 14 Septembre.*

« L'escadre vénitienne arriva dans le goulet le 1 Septembre, elle s'y arrêta 5 jours, sans pouvoir ajuster avec cette régence le différent qui faisoit l'objet de son voyage; le Dey toujours ferme a résolu de ne faire la paix avec les Vénitiens qu'aux conditions proposées au commencement de la querelle; comme ils ne paroissent guere disposés à s'y foudrettre, leur escadre leva l'ancre le 6; sa direction fit croire qu'elle alloit attaquer Biserte, mais après avoir croisé 6 ou 7 jours à la hauteur de Porto-Farina, elle cingla vers la Sardaigne, dans la vue, à ce qu'on suppose, d'y faire de l'eau; elle en manquoit, ce qui paroitra fort extraordinaire vu le peu de tems qu'elle a mis à venir ici de Corfou: Enfin les opérations des Vénitiens nous paroissent bien singulières, & il est impossible de se former une idée de ce qu'ils ont en vue de faire. L'amiral avoit laissé à l'embouchure de cette baie un vaisseau de ligne & un chebec, chargés de visiter tous les bâtimens qui arriveroient, mais non de les empêcher d'entrer; deux frégates angloises la Thétis & le Sphynx s'étant présentées le 8, le vaisseau de ligne lui tira 5 coups de canon; elles jetterent l'ancre, & le commandant anglois envoya aussitôt par un de ses officiers, au chef-d'escadre vénitien une lettre, pour savoir si les Anglois étoient en guerre ou en paix avec la république, & demander satisfaction de l'insulte; celui-ci prétextant d'ignorer la langue angloise, fit passer la lettre

B b a

au chevalier Emo, par le moyen d'un chebec : ce bâtiment n'étant pas revenu le lendemain, le vaisseau de ligne mit à la voile ; les Anglois croiant qu'il prenoit la fuite, le poursuivirent & lui tirèrent deux coups de canon ; dès-lors il jeta l'ancre, les Anglois en firent autant, & au moment qu'on se disposoit au combat, on vit arriver le chebec : peu après le chef-d'escadre vénitien envoya à bord du commandant anglois pour lui faire ses excuses & demander une entrevue, mais on lui répondit qu'il étoit trop tard ; le lendemain matin les deux frégates angloises entrèrent dans la baie. Ce qu'il y a de singulier dans cette affaire, c'est qu'à la hauteur de Porto-Farina, le chevalier Emo avoit assuré le cap. anglois que le port de Tunis n'étoit point bloqué ; reste à voir comment se terminera cette affaire. »

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 4 Octobre.) L'Empereur n'est attendu de retour ici que vers le 10, vu que S. M. se propose, en retournant de la Bohême par la Moravie, de se rendre à Pesth, Bude, Tyrnau, & Presbourg, pour y voir les altérations, qui ont été faites par ses ordres, dans l'administration économique de ces différentes places.

Les nouvelles de Prague nous apprennent que le prince-évêque d'Osnabruck a quitté cette ville le 21 de Septembre passant par Thérésienstadt & ensuite par Dresde & Leipzig pour se rendre à Hanovre. Sa Majesté Impériale est partie de la même ville le 23 prenant la route de Thérésienstadt & de Pless. Entre mille marques de bienfaisance dont on gardera un souvenir éternel,

Sa Majesté a fait un présent de 300 ducats au professeur Herger, chargé de la direction des bâtimens publics.

Le général Nostitz a distribué 300 ducats entre les soldats & bas-officiers du régiment de Toscane ; & il a fait aux officiers des présens en effets d'or & d'argent. La cause de cette générosité est la satisfaction que Sa Majesté Impériale a témoignée lors des manœuvres au camp de Minkendorf. — Plusieurs officiers civils, qui, sous le prétexte d'indisposition, avoient demandé d'être exemptés pour quelque tems de leurs fonctions, aiant eu la mal-adresse de se trouver à des fêtes publiques, ont donné lieu à une commission de médecins, chargés par Sa Majesté d'examiner si ces Messieurs ont été réellement malades.

Le corps de négocians attend avec impatience le retour du Monarque, pour se jeter à ses pieds & lui faire ses humbles représentations sur le nouveau systême de douane. Les commerçans de Prague ont déjà fait la même démarche, quoique très-infructueusement. Si Sa M. Imp. persiste à maintenir ce réglemeut, on verra éclater plusieurs banqueroutes ; les étrangers y perdront des millions. — Sa M. vient d'ordonner aux commissaires, chargés de placer les nouveaux colons qui s'empresstent de venir dans les États de Sa M., de ne plus en recevoir jusques au 1^{er} Septembre 1785 : Sa M. jugeant ce tems nécessaire pour préparer les districts que l'on se propose de distribuer aux émigrans, qui

eux-mêmes pourront profiter de ce tems pour arranger leurs affaires & mettre leurs intérêts en sûreté. — Pour empêcher de plus en plus la désertion, Sa Majesté vient d'ordonner que celui qui à l'avenir sera convaincu d'avoir favorisé un déserteur dans sa fuite, subira le même châtement que lui : en conséquence de cette ordonnance, cinq déserteurs condamnés à travailler aux fortifications, ont, en y arrivant, trouvé trois de ceux qui avoient favorisé leur désertion. — Un autre édit tend à empêcher efficacement les émigrations. — Une ordonnance publiée récemment, défend l'usage des cercueils ou bières, & ordonne d'inhumer dorénavant les morts, coufus dans un sac de linge; & ce sac lors de l'enterrement devra être couvert de chaux. Les cadavres pourront être conduits aux cimetières dans un cercueil; mais celui-ci ne servira qu'au transport. Personne, de quelque rang ou condition qu'il soit, n'est exempté de cette ordonnance, sinon la famille impériale & le cardinal archevêque. — Parmi les autres changemens, que l'Empereur avoit ordonné de faire, étoit celui d'un cadastre militaire en Hongrie: mais cet arrangement y a rencontré tant d'opposition, que, sur les représentations de quelques comitats, l'exécution en a été du moins suspendue pour deux mois.

INSBRUCK (le 23 Septembre.) Un nouveau volcan vient de s'ouvrir dans le voisinage de cette ville, qui a répandu la terreur parmi les habitans : depuis huit jours le

côteau, appelé *Martinswand*, & la montagne ont été couverts de flammes : leur aspect est vraiment menaçant : on a essayé vainement jusques à présent d'arrêter le progrès de ce torrent enflammé ; le sommet de la montagne est inaccessible, il en roule de grosses pierres & le feu qu'elle envoie au loin, a déjà brûlé plus de 30,000 voies de bois. On craint que ce feu ne s'étende jusques aux forêts de la ville, ce qui causeroit un dommage irréparable : aussi a-t-on pris toutes les précautions possibles pour les en garantir : plus de mille personnes sont occupées de ce soin. Le vent fut hier très-violent & fomenta le feu qui entraînoit de plus grosses pierres qu'à l'ordinaire.

BERLIN (le 10 Octobre) Les grandes manœuvres d'automne à Potzdam s'étant terminées, les gardes du corps, le régiment des gens-d'armes, & ceux d'infanterie de Braun & de Bornstädt, qui y ont assisté, sont revenus ici avec leurs chefs, de même que le lieutenant-général de Mcellendorf, gouverneur de cette résidence, le lieutenant-général de Bülow, & les généraux-majors de Phuhl, de Holzendorf, von der Goltz, de Kalkreuth, & de Lottum. Le Roi a fait une promotion d'officiers-généraux à l'occasion de ces manœuvres. Les colonels de Bülow, de Chaumont, de Scheelen, de Koschenbahr, & de Goërze ont été avancés au grade de général-major, quinze lieutenants-colonels à celui de colonel, douze majors à celui de lieutenant-colonel &c. Il est certain à présent, que le prince-

évêque d'Osnabruck ne viendra point à Potsdam, comme l'on s'y étoit attendu. Cependant Sa M. lui a envoyé en présent deux des plus beaux chevaux de main de ses écuries; & elle les fait conduire par un de ses écuiers à Osnabruck.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 10 Octobre.) Le Roi & le ministre confèrent journellement avec les ministres des Puissances étrangères; mais toutes les sollicitations qu'on peut tenter pour attirer l'Angleterre à prendre parti pour l'un ou l'autre, ne fauroient la détacher du système de neutralité qu'elle s'est proposé de garder dans les querelles du Continent. Le 28 du mois passé la cour expédia un courier à Paris. On le dit chargé de dépêches relatives au traité de commerce, qui se négocie actuellement entre les deux nations. Quant à celui de la Grande-Bretagne & l'Amérique-unie, il n'en fera question qu'après la conclusion du traité avec la France.

Le général-major Campbell est désigné aujourd'hui pour commander les forces britanniques dans l'Inde; & l'on dit que le comte de Balcarras l'accompagnera pour commander en second. Madame Hastings, épouse du gouverneur-général de nos établissemens en cette partie du monde, arrivée depuis peu du Bengale, a fait présent à la Reine d'un lit magnifique, fait à la manière indienne. Les rideaux en sont d'une gaze extrêmement fine,

travaillée en oiseaux & en fleurs d'après nature, & entremêlée de paillettes d'or & d'argent. Le pavillon présente les armes d'Angleterre; & le tout est d'un goût & d'un travail exquis. On pense que ce lit pourra servir de lit de parade aux couches prochaines de Sa Majesté.

La cour a reçu du Canada des nouvelles qui marquent que tout y étoit tranquille & que le commerce y faisoit de grands progrès. Il avoit été défendu à qui que ce soit de passer du Canada dans les Etats-unis sans une permission spéciale.

On voit dans le parc de la magnifique terre du chevalier Gerard van Neck, dans la province de Suffolk, un chêne superbe, qui mérite que les voyageurs s'arrêtent pour l'examiner; il a, à 5 pieds de terre, 33 pieds de circonférence: on l'appelle *le chêne de la Reine Elisabeth*, parce que cette Princesse se trouvant un jour sur les lieux, se plaça dans cet arbre, qui est creux, pour tirer le daim à son passage. Ce chêne étoit déjà remarquable par sa grosseur dans ce tems, & il y a au moins 160 ans de l'époque qui l'a fait surnommer *le chêne d'Elisabeth* (a).

Le vaisseau de la compagnie des Indes le Walpole est arrivé le 13 de ce mois à Portsmouth; il vient de la Chine; parmi les nouvelles qu'il a apportées, se trouvent des détails sur le naufrage du paquebot l'Antelope

(a) Autres arbres remarquables par leur grosseur, 15 Nov. 1782, p. 398.

dans les mers méridionales. L'équipage étoit composé de 50 hommes, tant Anglois que Chinois. Le 10 Août 1783 à minuit, le bâtiment donna sur des rochers à 5 lieues de distance de Paline : pour éviter une mort certaine l'équipage se hâta de faire un radeau & de gagner la terre ; il débarqua heureusement le lendemain au soir dans une petite île voisine de la grande, n'ayant perdu qu'un seul homme qui se noia ; la crainte de tomber entre les mains des habitans de la grande île, qui pouvoient venir dans celle où ils étoient, engagea ces infortunés à se réfugier dans un antre, formé par la nature au sein des rochers, dont l'accès étoit difficile, & où ils avoient l'espérance de tenir longtemps si on les attaquoit. Malgré leurs précautions ils furent découverts le lendemain ; les Sauvages se proposoient de les traiter comme l'équipage d'un pirate malais qui avoit échoué dix mois auparavant sur les mêmes rochers, & qu'ils avoient condamné à l'esclavage ; la vue de leurs mousquets & l'effet terrible de ces armes entre les mains des Européens, que leur firent connoître les Malais, les continrent à une certaine distance. Le 5^e jour le chef de la nation arriva dans l'île avec 1000 hommes, dont il cacha une partie ; & accompagné de 500 auxquels il fit quitter leurs armes, il s'approcha de leur asyle, les considéra longtems avec une admiration qui prouvoit qu'ils étoient les premiers blancs qu'il voyoit ; après avoir satisfait sa curiosité, il rejoignit son monde ; le reste du jour & la nuit se passerent en cris de guerre de la part des Sauvages, & persuadé qu'ils projettoient une attaque, on fit tous les préparatifs de défense ; les Anglois préparèrent leurs mousquets, les Chinois leurs coutelas. Leur bonne contenance en imposa, & le Roi sauvage leur fit demander par un Malais s'ils vouloient être ses amis, & le suivre à la guerre contre ses ennemis. Ces infortunés étoient en son pouvoir ; ils n'avoient que l'espoir de vendre chèrement leur vie, ils acceptèrent ses offres

1. Novembre 1784. 375

& restèrent avec lui plusieurs semaines, pendant lesquelles ils furent obligés d'aller trois fois à la guerre; ils assistèrent à quatre batailles, dont ils décidèrent la victoire, & partirent après avoir contribué à faire reconnoître l'autorité de ce prince dans tous ses pais. En dix-huit jours ils gagnèrent Macao, où ils vendirent leur bâtiment 700 dollars. Le Walpole qui toucha à ce port, les reçut & les transporta à la Chine. On dit qu'ils ont avec eux un parent du Roi de Paline, qui le leur a confié pour lui faire voir l'Angleterre; mais pour être sûr qu'ils le ramèneront, il a retenu un des leurs auprès de lui.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 20 Octobre.) M^r. le comte de Belgiojoso a remis le 7 Septembre aux plénipotentiaires de L. H. P. à Bruxelles le mémoire suivant.

« Les arrangemens indiqués dans le mémoire remis à Mrs. les plénipotentiaires de L. H. P. le 23 Août, sont manifestement l'ouvrage de la modération & du désintéressement de Sa M., ainsi que de son affection pour la république. Ils sont si évidemment & à tous égards à l'avantage de la république, qu'on devoit s'attendre que les Etats-généraux se seroient empressés à saisir le moyen proposé, par la générosité de l'Empereur, & à ne consulter que le mouvement juste & naturel de la reconnoissance. Mais au lieu de cela, ils ont préféré de prendre, avec une précipitation qui n'a point d'exemple, & qui est inconciliable d'ailleurs avec ce qui, dans toutes les occasions a été dit de leur part, & par leurs ministres, sur les formes de la constitution de la république, une résolution très-peu mesurée, & qui alléguant vaguement, sans apparence de fondement ou de réalité, que la sûreté & l'indépendance de la république

blique tiendroient à l'art. 14 du traité du 30 Janvier 1648, affecte même des doutes inconcevables sur l'étendue de la déclaration que contient le mémoire du 23 Août relativement à la navigation de l'Escaut, & en parle comme d'un objet dont il n'auroit seulement pas été fait mention jusqu'ici. Cet objet ne pouvoit cependant pas être, & n'étoit certainement pas nouveau pour les Etats-généraux; la réplique délivrée le 18 Août a désigné clairement le droit & le système de l'Empereur à cet égard, & ce qu'elle porte là-dessus, n'est même que le résultat de ce que le plénipotentiaire de Sa M. a dit & témoigné à Mrs. les plénipotentiaires de la république dans toutes les conférences & dans toutes les occasions, même dès le principe de l'ouverture de la présente négociation.

D'un autre côté Sa M., loin d'en vouloir à la sûreté & à l'indépendance de la république, qu'il n'est ni possible ni raisonnable d'attacher à l'ouverture de l'Escaut, est disposée à donner des preuves non équivoques du contraire. Ses sentimens pour la conciliation l'ont portée à subordonner ses intérêts & ses droits les plus certains & les plus positifs, sur des objets de la plus grande importance pour la république, à la sûreté, à l'indépendance, à la considération, & même à la convenance de la république; & ce n'est certainement pas dans le moment où l'Empereur faisoit des efforts de générosité, en se bornant à ce qui tient à la considération & à sa dignité, que Sa M. pouvoit s'attendre à une opposition, & beaucoup moins à l'expression d'une équivoque sur la nature de l'objet d'une déclaration qui porte clairement & visiblement sur une navigation entièrement & absolument libre & ouverte sur l'Escaut dans tout son cours; & qui étoit d'ailleurs d'autant moins susceptible de doute apparent, ou même raisonnable, que les Etats-généraux ne pouvoient de bonne foi pas se dissimuler que ce n'étoit qu'à une navigation prise dans le sens que dessus, que Sa Majesté pouvoit destiner des sacrifices aussi considérables,

bles, que ceux que la modération extrême lui a suggérés. Cependant, puisque les E. Gs ont cru pouvoir supposer & articuler une interprétation différente aussi éloignée de l'esprit de conciliation, que des égards dus à la dignité de l'Empereur, & même de l'ordre & de la justice; vu d'un côté l'évidence des droits de Sa M, & de l'autre, les contraventions, & infractions multipliées & soutenues de la rép. à nombre d'articles du même traité du 30 Janvier 1648, le plénipotentiaire de l'Empereur persistant dans la déclaration que contient le mémoire du 23 Août, croit devoir répéter ici, que la condition relative à l'Escout, & sous laquelle Sa M. veut bien se prêter aux renonciations & arrangemens indiqués, porte sur *une navigation entièrement & absolument libre & ouverte sur l'Escout, dans tout son cours.* Et dans l'ensemble des circonstances Sa M, qui fait ce qu'elle doit à sa dignité, & à la gloire de son regne, comme au bien de ses sujets, doit s'attendre, que la raison, la justice, l'intérêt bien vu de la rép. l'emporteront sur *l'obstination des vains préjugés*, auxquels seuls on croit pouvoir attribuer l'allégué du motif insubstant du salut de la république; & que L. H. P. aiant mieux pesé & combiné l'ensemble, se rendront accessibles à la reconnoissance, à la conciliation, au bien-être démontré de la république; & que conduites par la prudence, comme par la justice, elles agiront de manière à prévenir les événemens qui pourroient résulter d'une opposition destituée de toute apparence de fondement, & qui déceleroit un système diamétralement opposé aux assurances d'égards & de dispositions conciliatoires, prodiguées si souvent de leur part: dispositions, que de son côté Sa M, par les arrangemens indiqués dans le mémoire du 23 Août a réalisées d'avance avec un *désintéressement* qui ne peut manquer de lui attirer l'admiration de l'Europe.

Le plénipotentiaire de l'Empereur ne fait au reste pas de difficulté de déclarer que *moiennant ce que porte le mémoire relative-*
ment

ment à la navigation de l'Escaut & aux limites de la Flandre, on consentira volontiers du côté de Sa M. à faire rentrer le surplus des arrangemens y mentionnés, dans les conférences ultérieures de la présente négociation.

Fait à Bruxelles, le 7 Septembre 1784.

(Signé) Louis, comte de Barbano de Belgiojoso.

Voici ce que l'on nous mande d'Ostende, du 12 Octobre. " Un vaisseau de guerre hollandois, d'environ 60 canons, accompagné d'un cutter & d'un brigantin, aiant paru hier à la vue de notre port, toutes nos barques de pêcheurs ont fait force de rames, pour se mettre en sûreté. Notre artillerie est prête à repousser toute espede d'attaque. En ce moment le capitaine Pittenhove, aiant à bord plusieurs officiers autrichiens, levé l'ancre pour cingler vers l'Escaut. "

Des nouvelles postérieures annoncent que le brigantin, le *Louis*, parti d'Anvers pour la mer, & le navire *Verwachting* allant d'Ostende à Anvers ont été pris par les Hollandois. L'ordre impérial, dont le capitaine van Issghem, commandant le brigantin, le *Louis*, étoit muni, & qu'il montra aux officiers hollandois, portoit ce qui suit.

De la part de l'Empereur & Roi. Le capitaine du brigantin le *Louis* étant destiné à se rendre directement avec son vaisseau & sa cargaison, sous notre pavillon, d'Anvers en mer, le long de l'Escaut, il est fait par la présente interdiction & défense expresse au dit capitaine & à son équipage de se soumettre ou d'obéir à aucune détention ou recherche quelconque de la part de quelques vaisseaux ou bâtimens de la république des Provinces-unies des Pais-bas, qu'il pourroit rencontrer sur la riviere de l'Escaut. Interdicens

1. Novembre 1784.

379

& faisons pareillement défense au dit capitaine & à son équipage de faire aucune déclaration aux douanes de la république sur cette rivière, ou de les reconnoître en aucune manière.

La garnison d'Anvers est aujourd'hui de 4 à 5 mille hommes ; le régiment de Ligne y est attendu , & le général , prince de Ligne qui l'y conduira, sera nommé gouverneur de la ville. On a détaché un corps de troupes des garnisons de Mons, de Namur & de Luxembourg, tant pour renforcer la garnison d'Anvers, que pour concourir à la formation d'un camp de 6000 hommes près de Dieft, qui sera commandé par le prince de Ligne conjointement avec le comte d'Arberg. La destination de ce corps de troupes paroît devoir être, de contenir les Hollandois, & de les empêcher de venir lever des contributions jusqu'aux portes de Bruxelles, ce qui pourroit fort bien arriver, les Pais-bas étant absolument ouverts à l'ennemi depuis que la plupart des villes ont été démantelées.

LA HAYE (le 20 Octobre.) Les Etats-généraux ont répondu au dernier mémoire du gouvernement de Bruxelles " Que les Etats
" ont seuls le droit de décider de ce qui im-
" porte plus ou moins à leur conservation
" & sécurité; qu'en conséquence L. H. P.
" espèrent qu'on ne leur prendra pas en
" mauvaise part que, s'en tenant aux lu-
" mières & aux sentimens de leurs ancêtres,
" elles regardent ainsi qu'eux la fermeture de
" l'Escaut, assurée par le traité de Munf-

ter

ter (a), comme une des bases fondamentales

(a) Sans doute que les traités font quelque chose de bien respectable, & celui de Munster en particulier; un des plus solennels, des plus longtems médités & réfléchis, a fait la base de presque tous les accords, qui se sont faits depuis entre les Souverains d'Europe; quoique les Catholiques & les Maisons d'Autriche, d'Espagne & d'Allemagne n'aient point eu à s'en louer, qu'Innocent X. l'ait regardé comme un objet de malédiction, il a été toujours considéré comme un des plus grands plans de pacification que la politique ait imaginé. L'article qui regarde l'Escaut, quelque odieux qu'il fût de la part d'une nation révoltée à l'égard de ses anciens Souverains, y a sans doute acquis la sanction du droit public. Mais si cette même nation y a renoncé par des voies de fait, par des maximes contradictoires appuyées de toutes les ressources de l'Etat; il est évident que cet article ne subsiste plus, qu'elle même l'a anéanti, & que le manifeste qui tendroit à l'abroger par la voie des armes ne devoit être puisé que dans sa propre conduite, dans ses principes, énoncés d'une manière claire, précise, solennelle & constitutionnellement légale. Or l'univers sait que lors de la révolution d'Amérique toute la Hollande n'a jetté qu'un cri en faveur de la liberté des mers: l'ancienne & longue alliance avec l'Angleterre, les égards dus à une Puissance voisine, amie, & redoutable, la dépendance essentielle des sujets de leur Souverain, la démarche peu délicate & toujours impolitique de se lier avec des rebelles &c, rien de tout cela n'a pu décider la république en faveur de quelques entraves de commerce, mises par la puissance souveraine à ses propres sujets... On a donc conclu par-tout & on a dû le conclure, que les Hollandois étoient bien repentans & bien honteux d'avoir exigé une violence bien plus révoltante

„ tates de l'indépendance & de la sûreté de
 „ la république; & qu'ainfi elles font obligées
 „ de perfister dans leur refus constant d'en
 „ laisser la navigation libre, ainsi, & non
 „ plus, que celle aux Indes demandée égale-
 „ ment par Sa M. I. Enfin que d'après cette
 „ formelle déclaration, L. H. P. se croient
 „ déchargées de tout reproche d'agression
 „ & d'hostilités, s'il survenoit des fuites
 „ qu'elles n'osent pas prévoir, & auxquelles
 „ elles attéstant qu'elles n'ont en aucune ma-
 „ niere donné lieu. „

Le baron de Reischach, ministre impé-
 rial près la république des Provinces unies,
 aiant eu le 5 de ce mois une conférence
 avec les Etats-généraux, leur communiqua,
 qu'un bâtiment devant partir d'Anvers, pour
 entrer en mer, entre les 6 & 8 Octobre,
 il avoit l'honneur d'en prévenir L. H. P.,
 se flattant qu'on laisseroit passer librement ce
 navire, d'autant que le refus de son passage
 ou la moindre molestation seroit regardée

voltante, au traité de Münster. Et voilà tout
 à coup qu'ils assurent qu'ils sont ni honteux
 ni repentans. . . . Tout est possible dans les ré-
 volutions des têtes humaines; mais il ne faut
 pas se fâcher si promptement contre ceux qui ne
 s'avisent pas de tout prévoir du premier abord.
 1 Juin 1781, p. 270. — 15 Juillet 1781, p.
 407. — 15 Avril 1782, p. 563. — 1 Mars
 1781, p. 369. C'est par erreur qu'on a dit
 dans ce dernier endroit, p. 371, que le pas-
 sage de l'Escaut étoit fermé par des ouvrages
 de maçonnerie; les forts qu'on y a bâtis, ne
 prennent rien sur le cours du fleuve.

comme une déclaration de guerre. Sur cette communication, les Etats-généraux ont d'abord envoyé un messager d'état, pour porter au commandant des vaisseaux, stationnés à l'embouchure de l'Escaut, l'ordre de laisser passer le dit bâtiment, sous protestation toutefois, que cette permission ne devoit tirer à aucune conséquence; mais malheureusement, ce qu'on avoit craint a eu lieu; savoir que cet ordre est venu trop tard, attendu qu'effectivement il est arrivé deux heures après coup. Deux couriers, descendus le 9 entre 10 & 11 heures du soir, l'un chez le Prince Statthouder & l'autre chez M^r. Fagel, greffier de L. H. P, ont apporté la fâcheuse nouvelle, que le dit bâtiment, parti le 7, aiant voulu passer par force le 8 au matin, le capitaine Volbergen, commandant le vaisseau, stationné près de Saefingen, à l'embouchure de l'Escaut, lui a lâché trois coups, le premier à poudre, le second à boulet dans le devant du bâtiment, & le troisieme sur le pont, lequel a porté: le patron, voiant que l'affaire devenoit sérieuse, a baissé pavillon & a amené. Dès la réception de cette désagréable nouvelle, les Etats généraux, le conseil d'état, & les amirautés se sont assemblés, pour délibérer sur les mesures à prendre dans un cas si épineux. Leurs séances, auxquelles le Prince Statthouder a assisté, ont duré depuis 11 heures du soir jusqu'à 3 du lendemain, & à leur issue, plusieurs couriers ont été expédiés, entr'autres un à Vienne & un à Paris. Aussi le conseiller pensionnaire de

1. *Novembre* 1784.

383

Bleiswyk a été envoyé à Amsterdam, pour faire part de ce qui s'étoit passé à la régence de cette ville. On apprend que le navire parti d'Ostende pour Anvers a été également arrêté & obligé d'amener son pavillon.

On pousse les préparatifs de guerre avec vigueur. Il a été expédié des ordres à 12 hourques & galiotes armées, de se stationner en toute diligence pour couvrir les ports de la Flandre. Quatorze cutters armés qui mouillent à Ostende, & dont les 4 meilleurs étoient prêts, ont été achetés pour le compte des Hollandois. Deux font déjà arrivés à Goeree, & seront envoyés au plutôt devant Anvers, tandis que les autres vaisseaux de guerre font par-tout en croisière, pour protéger la navigation & le commerce de la république.

Le 15 au soir, les États-généraux, le conseil-d'état, & les députés respectifs des colleges d'amirauté ainsi que celui des conseillers-députés de notre province, furent extraordinairement assemblés & Mgr. le Prince Statthouder assista successivement aux délibérations de ces assemblées respectives: elles ont eu pour objet, à ce que l'on apprend, les mesures qu'il convient de prendre relativement aux mouvemens, qu'on aperçoit de la part des troupes autrichiennes dans les environs de Lillo; mouvemens qui forceront notre république à se mettre en défense, de son côté, malgré l'ardent desir de conserver la paix, dont elle a donné les preuves les plus convaincantes durant tout le cours d'une négociation, qui à bien des

égards aura peu d'exemples dans l'histoire, & sur laquelle notre patrie pourra attendre avec tranquillité le jugement de l'Europe impartiale. Les Etats-généraux ont résolu d'accorder pour le 31 du courant des convois aux navires marchands, destinés pour la Manche & l'Angleterre. Du côté de terre, il se fait des envois d'artillerie & de munitions vers la frontière menacée; &, si la justice personnelle de l'Empereur, dont on attend toujours l'effet, n'empêche les hostilités de la part de ses officiers, des représailles feront, à ce que l'on assure, inévitables.

Le duc Louis de Brunswich a écrit au président des Etats-généraux une lettre, pour lui notifier qu'il prenoit sa démission du service de la république: & la nuit du jeudi 14 au 15 de ce mois il est parti sans bruit de son gouvernement de Bois-le-Duc, prenant suivant les uns la route d'Aix-la-Chapelle, suivant les autres celle de Bruxelles. L'on assure, qu'il a envoyé tous les plans & autres papiers, qu'il avoit entre les mains, à Mgr. le Prince Statthouder, en lui annonçant son prochain départ, qu'il a pareillement communiqué à M^r. Fagel, greffier de L. H. Puissances, & à M^r. van Hees, secrétaire du conseil-d'état. La lettre, adressée à L. H. Puissances; aiant été ouverte dans leur assemblée, a été prise pour notification & renvoyée à l'examen de commissaires. Le tems développera, si c'est uniquement à la suite des résolutions déjà prises par les Etats de quatre provinces, c'est-à-dire,

par la pluralité des confédérés, pour démettre M^r. le duc Louis de Brunswich de ses charges & l'éloigner du territoire de la république, qu'il a pris le parti de le quitter volontairement, ou si c'est quelque nouvelle cause, dont la découverte vient de se faire, qui a précipité cette démarche de sa part. L'on assure, qu'il sera disposé de ses charges de la manière suivante; savoir, que le prince-héréditaire d'Orange, fils aîné de Mgr. le Prince Statthouder, aura le régiment des gardes hollandoises, infanterie; que le baron van der Duin, général de cavalerie, aura l'escadron des gardes-du-corps; que le régiment des gardes-dragons, qu'a ce dernier, passera au lieutenant-général prince Frederic de Hesse-Cassel, & celui de dragons, qu'a ce prince, au général-major baron de Verschuur, commandant en second des gardes-dragons; enfin que le gouvernement de Bois-le-Duc sera donné au général van der Duffen, chef d'un régiment de carabiniers.

Le baron de Lynden, nommé envoie-extraordinaire de L. H. P. à la cour de Londres, a pris le 15 congé des Etats-généraux & va partir incessamment pour sa destination. Le même jour M^r. Torniello, résident de Venise à Londres, qui est arrivé ici avec une commission de la part du sénat pour ajuster le différent subsistant entre les deux républiques, a été en conférence avec le président de L. H. Puissances. M^r. Arnour Thierens a prêté serment à leur assemblée en qualité de directeur-général des établissemens

de la république sur la côte méridionale & septentrionale d'Afrique. M^r. Abraham Heyliger a été nommé gouverneur des isles de St. Eustache, St. Martin, & Saba; & M^r. Jean-Corneille Bert, commandeur d'Esséquebo.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Octobre.) Le Roi est de retour de Fontainebleau à Versailles depuis avanthier. Sa M. vient de faire l'acquisition du château de St. Cloud pour la somme de six millions, moitié comptant & moitié en terres, avec la condition proposée par M^r. le duc d'Orléans, que tous les officiers au service de S. A. S. dans cette maison de plaisance, passeront à celui de Sa M. avec les mêmes fonctions qu'ils remplissoient. Ce château où est mort le Roi Henri III, a appartenu à la maison de Gondi, puis à la famille de Guénégaud, qui le céda à Louis XIV. Cette vente va remettre les chanoines de St. Cloud, ruinés par la perte d'un procès contre leur curé, par la somme considérable que leur doit procurer le revenu des lods & ventes, à partager entre eux & M^r. l'archevêque de cette ville. Mr. le baron de Breteuil est désigné pour être gouverneur de ce château. Ce ministre est l'auteur de tous les arrangemens pris pour cette nouvelle acquisition, ou pour la mettre en état de recevoir dans ses appartemens notre auguste Souveraine. Il y a des réparations à faire pour deux millions. On démolit St. Hubert & les

1. Novembre 1784.

387

matériaux serviront à la reconstruction de Rambouillet, où on occupe 1100 ouvriers.

Le prince Henri est toujours ici. Ces jours derniers il a été à Vincennes; & il en parcourut le donjon, qui est ouvert aujourd'hui, & dont on va faire des magasins à blé. Le baron de Breteuil, secrétaire-d'état, & M^r. le Noir, lieutenant-général de police, le reçurent à la Bastille & lui firent voir ce château dans le plus grand détail. Avec le goût observateur, qu'a cet illustre étranger, & les moyens qu'il a de le contenter, l'on conçoit aisément, que le séjour de Paris doit lui plaire, & qu'il n'y reste pas un moment oisif.

Il paroît un arrêt du conseil-d'état du Roi du 25 Août, portant réglemeut pour la perception du droit d'*indulte*. Sa M. aiant reconnu que ce droit établi en 1769 sur les marchandises des Indes, de la Chine & des isles de France & de Bourbon apportées par les vaisseaux françois, avoit rompu la proportion sagement établie jusqu'alors entre les marchandises de l'Inde & de la Chine provenant du commerce françois, & les mêmes apportées par le commerce étranger; qu'il en résulroit même que plusieurs, telles que le coton filé, les soies de Bengale, le poivre, le gingembre, l'étain, les gommés & les parfums, se trouvant plus chargées de droits lorsqu'elles sont amenées par le commerce françois que lorsqu'elles le sont par le commerce étranger, sont moins propres à soutenir la concurrence dans les marchés de

l'Europe ; elle a ordonné que ce droit seroit perçu également à l'avenir sur les marchandises de ces païs provenant du commerce étranger à leur entrée dans le royaume , en fus de ceux auxquels elles sont déjà assujetties par les tarifs. Les mêmes marchandises provenant du commerce national , en sortant de l'entrepôt à la destination de l'étranger , en seront exemptes. On n'en excepte que les caffés de toute espee & les productions des isles de France & de Bourbon , qui resteront soumis au droit d'*indult* autant de tems que les productions de même nature provenant des isles & colonies françoises continueront d'être assujetties , dans le même cas , au droit de domaine d'Occident. Les soies de Chine apportées par le commerce françois , quoique destinées à être consommées dans le royaume , seront exemptes du droit d'*indult* , & celles apportées par le commerce étranger jouiront de la même franchise jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Le Roi a défendu toute exportation de grains dans le royaume d'Espagne. Cet arrêt regarde sur-tout le haut & bas Languedoc , la Guienne , la Gascogne & la Navarre ; le parlement de Toulouse s'y oppose ; il allegue les mêmes motifs politiques que Sully , qui , aiant appris que Henri IV avoit fait la même prohibition , fit révoquer l'arrêt , en disant :

54 Ce ne sont pas , Sire , les sujets de Phi-
 55 lippe II que vous punissez , ce sont les
 56 vôtres , que vous privez de leur commerce
 57 & des facultés de pouvoir acquitter les
 58 subsides. 59

L'évêque

L'évêque de Lescar, frere du vicomte de Noë, écrivit au Roi, il y a sept ou huit jours, pour avoir une audience de Sa Majesté : il l'obtint & lui remit un mémoire pour la justification du maire de Bordeaux. Sa M. l'assura, qu'elle l'examineroit. Quelques jours après le baron de Breteuil écrivit à M^r. de Lescar, " que, le Roi jugeant que
 „ les affaires, pour lesquelles il avoit été
 „ retenu à Paris, devoient être terminées,
 „ il ne devoit pas tarder à se rendre dans
 „ son diocèse, qui pouvoit souffrir de son
 „ absence, & y rester jusqu'à ce qu'il reçût
 „ les ordres du Roi „. M^r. de Lescar répondit à cette lettre, " qu'étant retenu à Pa-
 „ ris, comme membre de la commission pour
 „ la foi & hommage, établie par l'assemblée
 „ du clergé de 1782, il ne pouvoit s'éloi-
 „ gner sans un ordre exprès du Roi, ou
 „ sans une lettre de cachet, qui l'excusât
 „ auprès de ses constituans „. Cette lettre
 de cachet fut expédiée le lendemain; & M^r.
 de Lescar partit vendredi pour son diocèse.
 On dit, que la lettre de l'évêque au minis-
 tre est fort vive, & que le prélat, très-dis-
 tingué par ses connoissances dans les belles-
 lettres (puisqu'il s'occupe actuellement d'une
 traduction des orateurs grecs), n'a pas montré
 dans l'affaire du maire de Bordeaux, son
 frere, toute la patience & la circonspection,
 qui auroient été nécessaires pour éviter d'ai-
 grir davantage les esprits.

Deux jeunes gendarmes, detenus à la con-
 ciergerie, se sont révoltés; ils logeoient dans

une chambre, entre les deux guichets, & ils jouissoient d'une forte de liberté, d'autant plus légitime, qu'ils étoient les pensionnaires du concierge. Le 28 Septembre, à 9 heures du soir, ils se font embusqués, & pistolet au poing, ils ont tiré sur tous ceux qui ont osé les approcher; ils ont tué un geolier, nommé François; ils en ont blessé un second, mort dans l'après-midi du 29. Le 3^e. a eu le corps labouré de deux balles; mais sa blessure ne paroît pas mortelle. Les assiégés se font défendus jusques à 4 heures du matin, qu'on a pu les inonder dans leur chambre. Alors ils se font tanté prendre. Le baillage du palais les a condamnés à être roués. L'appel aiant été fait, la chambre des vacations assemblée le 4 de ce mois a rendu une sentence confirmative de celle du Châtelet contre les deux malheureux jeunes-gens. M^r. le maréchal de Catrines a beaucoup travaillé pour obtenir du Roi leur grace, ou du moins un changement de peine; mais toutes les démarches de ce ministre ont été malheureusement infructueuses, & la sentence a été exécutée. M^r. le marquis de Conflans, étant à la chasse avec Sa M, lui a demandé aussi la grace des deux gendarmes. *Ils ont tué un guichetier & blessé dangereusement un autre, disoit ce Seigneur; mais c'étoit pour obtenir leur liberté. J'en aurois peut-être pu faire autant à leur place. — Malheur à vous Mr. le marquis, a répondu le Roi; car vous n'obtiendriez pas votre grace!*

On

On dit que Monsieur a demandé au Roi son frere la permission d'obliger les Chartreux à lui céder leur monastere & leur jardin, contigus à la promenade du Luxembourg; qu'il offroit de faire construire une belle Chartreuse pour eux dans la forêt de Brunoy; & que Sa M. a répondu : *Je ne puis ni ne dois vous accorder votre demande; ma maxime est de laisser les choses telles qu'elles sont.* (a)

Il est décidé qu'en tems de paix les compagnies d'infanterie feront de 104 hommes & en tems de guerre de 174, y compris les officiers au nombre de six, favoir, le capitaine en pied, le capitaine en second, les deux lieutenans & les deux sous-lieutenans. Les officiers de remplacemens ne feront employés que dans les deux premieres centurries. Chaque compagnie devra avoir dix appointés. On n'a ni augmenté ni diminué le nombre des fouriers, sergens & caporaux. On exerce tous les jours le mieux qu'il est possible les six bataillons du régiment des gardes françoises, pour leur faire exécuter toutes les évolutions de la guerre.

Les personnes qui ne veulent que s'amuser ou qui ne sont pas assez riches pour faire enlever des ballons remplis de gaz inflammable en font partir de tems en tems selon la méthode de Montgolfier, & cela malgré les défenses

(a) Réflexions sur la sagesse profonde de cette réponse, 1 Déc. 1782, p. 483. — 15 Mai 1783, p. 96.

fenfes & la vigilance de la police. Mais comment empêcher qu'un particulier dans son jardin, dans la cour de son hôtel, ne construise un ballon, & ne le fasse partir; ses gens n'iront pas le dénoncer; & lorsqu'il est en l'air qui dira d'où il est parti? Cependant un pareil amusement peut avoir des suites funestes, & vendredi dernier on pensa les éprouver: un ballon de cette espece, fait en papier, de 8 à 10 pieds de diametre, tomba enflammé dans la foire St. Laurent sur la loge qui renferme des animaux furieux, tels que tigres, léopards, lions &c.; heureusement que c'étoit en plein jour; les pompiers accoururent, le globe fut enlevé & éteint avant que d'avoir pu embraser la loge qui par bonheur étoit couverte en tuiles.

— Mrs Robert sont allés tomber à Beuvri près de Bethume où ils ont été très-bien reçus par le prince de Ghittelle; ils n'ont seu donner à leur ballon la direction qu'ils avoient annoncée, leurs moiens étoient trop foibles pour en espérer le moindre effet; & quelques soient ceux qu'on pourra tenter, il est à craindre que l'académie de Lyon ne soit obligée de réserver le prix qu'elle avoit proposé pour cet objet. L'entreprenant M^r. Blanchard avoit avoué lui-même qu'il ne pouvoit compter sur ceux qu'il avoit imaginés, lorsqu'il passeroit le détroit de Calais. Il devoit partir de Londres du 16 au 20 Septembre, & annonçoit fastueusement que tous les vaisseaux qui bordent les côtes d'Angleterre & de France, seroient sous voile le jour de

son départ, soit pour lui prêter secours, s'il en avoit besoin, ou pour être témoins de son triomphe ! Ce hardi navigateur auroit-il éprouvé le sort de Léandre, & la Manche auroit-elle été aussi fatale au physicien françois que l'Hellepont à l'amant de Hérodote ? C'est ce que le tems nous apprendra.

On sent que les ballons auroient donné quelque trêve à M^r. Mesmer & à ses adhérens, quand même le public n'auroit pas été las de toutes les imbécilles querelles auxquelles le magnétisme a donné lieu : non-seulement le public sensé laisse aujourd'hui Mesmer en repos & ne s'occupe pas de lui, mais ce qui est plus fâcheux pour lui c'est que ses partisans mêmes l'abandonnent & ne lui font plus aucun accueil.

Les bonnes gens de Vincennes, de Charonne, de St. Maur &c, sont persuadés que Poullalier, chef d'une bande de voleurs, a le don de se rendre invisible; ils assurent que des cavaliers de maréchaussées l'avoient arrêté; ils le conduisoient à la brune, disent-ils, pour l'amener à Paris, lorsqu'ils se sont aperçus que leur proie, évadée, avoit substitué dans ses liens, une botte de foin, que ses conducteurs ont apperçue à Vincennes. Ce merveilleux mêlé à la terreur que le scélérat inspire, fait désespérer qu'il soit jamais pris. Il a, comme Cartouche, le fanatisme de son état. Il écrit aux officiers de maréchaussée de prendre garde à eux; qu'il leur en doit, depuis longtems, & qu'ayant encore 6 mois à vivre, il saura les employer à se

faire justice. Il a, dit-on, rencontré, il y a quelques jours deux cavaliers, qui, sur la route de Brie Courte Robert conduisoient deux déferteurs; il a eu l'air d'en avoir pitié: *Mes pauvres camarades*, leur a-t-il dit, *je suis bien fâché de votre malheur*; il a tiré deux écus de 6 francs, qu'il a distribués à chacun de ces deux transfuges. Puis il a piqué des deux, en disant aux cavaliers: à Dieu *Messieurs*, *Poullalier vous salue.* — Deux libraires, incarcérés, depuis le 17 Août, à l'hôtel de la force, sont condamnés à une amende de 1000 livres, qu'ils seront obligés de paier, à peine de contrainte par corps, le premier étant suspendu pour trois mois & le second déclaré incapable de jamais exercer le commerce de la librairie, pour avoir vendu des brochures prohibées, saisies dans leurs magasins, par les commissaires.

Nos frontieres, sont garnies de troupes sans que l'on prévoie à quoi elles doivent servir, tant le secret du cabinet est grand. On ne peut se dissimuler que la situation des Hollandois devient tous les jours plus critique; leurs dissensions intestines & la guerre au dehors paroissent à quelques spéculateurs des annonces de leur perte. On ne fait pas encore si la France s'intéressera pour eux, mais bien des gens les plaignent & seroient fâchés qu'une république fondée par tant de valeur & d'industrie eût si peu duré. Il faut convenir cependant que leurs efforts n'ont pas toujours été des efforts de vertu & que l'humanité n'a

pas toujours gagné à leur commerce (a). L'auteur des *Annales politiques* ne leur épargne pas cette observation. " Mais à l'examen ,
 „ dit-il , & en approfondissant les détails ,
 „ de combien de violences cette gloire n'est-
 „ elle pas souillée ? combien d'excès ignomi-
 „ nieux & de rapines déshonorantes déparent
 „ ces palmes & ces lauriers ! combien ces
 „ hommes devoient emportés , impitoya-
 „ bles , avarés , féroces même , sur les ordres ,
 „ je ne dis pas de leurs Souverains , mais
 „ d'une compagnie de marchands à qui rien
 „ ne répugnoit pour s'enrichir , à qui rien
 „ ne coutoit pour ruiner ses rivaux. „

" L'histoire n'a pu dissimuler ces atten-
 „ tats , dont plusieurs décelent autant de lâ-
 „ cheté que les autres prouvent de barbarie :
 „ de ce genre est la honteuse tolérance dont
 „ le pavillon hollandois jouit sur les côtes
 „ du Japon , & la proscription du christia-
 „ nisme qui l'a précédée , & l'inconcevable
 „ servitude qui continue encore de la flé-
 „ trir. „

" Dans le reste de l'Asie c'est avec le sang
 „ des naturels & des étrangers que la puis-
 „ sance de la compagnie a été cimentée :
 „ c'est en violant tous les droits , en tyran-
 „ nisant les princes & les peuples , que le
 „ sceptre des Bataves s'est affermi sur toutes
 „ les côtes , dans toutes les isles ; c'est en
 „ s'opposant par des dévastations scanda-
 „ leuses

Ann. pol.
1784, t. XI.
n. 84.

(a) 1 Avril 1784, p. 554.

23 leuses aux bienfaits de la nature ; c'est en
 23 lui défendant d'être féconde sans sa per-
 23 mission, en faisant avorter ses fruits, en
 23 les détruisant quand leur abondance pa-
 23 roissoit contraire à une politique adroite
 23 autant qu'infatigable, que la compagnie hol-
 23 landoise a signalé & consolidé depuis
 23 le Cap de *Bonne-Espérance* jusqu'aux *Mo-*
 23 *luques* son empire, ou plutôt la tyrannie
 23 impérieuse qu'elle a exercée pendant deux
 23 siècles sur les trois parties de l'ancien
 23 monde. „

23 “ En Europe la république a commis
 23 moins de ravages appatens que dans l'A-
 23 frique & dans l'Asie (a). Mais d'abord
 23 c'étoit par son despotisme destructeur sur
 23 ces deux dernières qu'elle perpétuoit la dé-
 23 pendance de l'autre ; & dans celle ci même
 23 il y a peu de Puissances qui n'aient à ré-
 23 clamer contre elle, ou pour des usurpa-
 23 tions injustes, ou pour des traitemens in-
 23 jurieux non moins propres à faire des
 23 plaies profondes, à nourrir dans les ames
 23 un secret desir de vengeance. „

NOUVELLES

(a) L'*Annaliste* se trompe étrangement, ou
 bien, tantinet philosophe, il a regardé comme
 une bagatelle les horreurs incroyables exer-
 cées contre les Catholiques, horreurs dont on
 ne trouve pas d'exemple chez les Iroquois
 & les Chicacas. V. le J. du 15 Août 1778, p. 572.
 — 1 Juillet 1783, p. 369 — Les articles
 TOLEDE & PHILIPPE II dans le *Dict. hist.*
 MUSIUS dans le *Suppl.*

NOUVELLES DIVERSES.

L'Empereur, accompagné du comte de Brown, général d'artillerie, est arrivé le 8 Octobre à 10 heures & demie du matin de Tirnau à Presbourg. Sa M. a continué sa route le lendemain sur Bude. Il est arrivé à Vienne deux couriers, dont l'un venoit de Berlin, & qui ont apporté des dépêches si importantes qu'on les a envoyées sur le champ à Sa M. — La commission de santé a fait des représentations au sujet de la dernière ordonnance de l'Empereur concernant les enterremens, particulièrement pour ce qui regarde le transport des cadavres au cimetière dans un cercueil commun, puisqu'il est à craindre qu'un pareil usage ne serve quelquefois à communiquer les maladies. En conséquence l'exécution de cette ordonnance a été suspendue jusqu'à ce qu'on connoisse les intentions de Sa M. *.

— *Le Pêcheur*, bâtiment autrichien, venant de Barcelone, a péri à 10 milles de Trieste, avec toute sa cargaison. Le capitaine & le pilote ont été engloutis par les flots; 3 matelots se sont sauvés à la nage.

— *Extrait de la gazette de Bruxelles.* « Le *Verwachting* étant parti le 12 Octobre d'Os-tende pour Anvers, a été arrêté à l'embouchure de l'Escaut par l'escadre du vice-amiral Reynst, dont il s'y est trouvé entouré, aiant été poursuivi & ferré par différens vaisseaux de cette escadre qui croisoient dans ces parages; ainsi c'est toujours la force ouverte que les Hollandois ont opposée au passage de ce navire dans le Hont, quoique cette partie de l'Escaut doive à tous égards être réputée & considérée comme pleine mer; & la violence dont ils ont usé à l'égard de ce navire, n'en est pas moins caractérisée, quoiqu'ils ne l'aient pas canonné comme le brigantin *le Louis*, qui avoit été expédié d'Anvers; ce dernier navire est revenu le 17 à la Philippe, où il a jette l'ancre; mais il n'a pris ce parti con-

* 1 Fév.
1784. p. 206.

formément aux ordres du Gouvernement, qu'après y avoir été contraint par la menace que les Hollandois lui ont faite de le couler à fond s'il ne retrogradoit. Le brigantin le *Verwachting* arrêté sous le canon du vaisseau amiral hollandois devant Fleffingue, a également ordre du Gouvernement de ne point retrograder quand même les Hollandois voudroient le relâcher, à moins qu'il n'y soit contraint par la force. Le sous-lieutenant du régiment de Murray, van Gulpen, qui étoit à bord de ce navire par ordre du Gouvernement, & les sieurs Wielant & Bouyet qui s'y trouvoient comme chargés de la commission mercantile, l'ont quitté après que les Hollandois s'en furent emparés ». — Le prince de Ligne est arrivé le 16 à Anvers, où il doit commander la garnison. Le lendemain il fit la revue des deux premiers bataillons de son régiment d'infanterie. Le troisième bataillon a marché sur Lier, dont une division du régiment de dragons d'Arberg avoit déjà pris la route dès le 15 de ce mois. — Les ministres plénipotentiaires des Etats-Généraux, auprès du Gouvernement des Pais-bas autrichiens, sont encore à Bruxelles, mais on remarque que les susdits ministres se disposent à leur départ. — On mande de Paris qu'on y a reçu, le 14, la nouvelle de ce qui s'est passé le 8 sur l'Escaut, entre le bricq autrichien & la frégate hollandaise, ainsi que de la résolution de L. H. P. prise à cet égard. On ajoute que cet événement y a causé beaucoup de sensation; & l'on y prétendoit que le ministère auroit bien souhaité qu'on eût pu le prévenir, d'autant qu'il seroit difficile maintenant de ramener l'affaire en négociation. — Selon quelques avis, la convention qui circule dans le public touchant la ville de Dantzic, n'a pas encore toute l'authenticité ou du moins toute la confiance que l'on supposoit. — On mande de la Calabre qu'une secousse terrible de tremblement de terre, s'y est encore fait sentir le 12; qu'une grande partie des édifices

1. *Novembre* 1784.

399

fices nouvellement construits ou réparés, a été renversée ; & que grand nombre de personnes ont été écrasées sous les ruines.

— La Jamaïque & quelques isles voisines ont extrêmement souffert d'un terrible ouragan, arrivé le 30 Juillet. L'on estime les dommages causés tant à Kingston qu'au Port-Roïal & dans les deux havres, suivant le calcul le plus modéré, à 800 mille liv. sterling, sans parler du grand nombre de personnes, qui ont péri. A la Havane l'on a essuïé un orage presqu'aussi furieux dans le cours du mois de Juin dernier ; mais ses ravages, qui ont duré 14 heures, ne se sont pas étendus beaucoup au-delà de la ville.

Dans le dernier Journal, p. 308, l. 4, le
30 *Octob.* lisez le 30 *Sept.*



T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	349
RUSSIE.	{ <i>Petersbourg.</i>	351
	{ <i>Mohilow.</i>	352
POLOGNE.	{ <i>Varsovie.</i>	354
	{ <i>Dantzig.</i>	355
ESPAGNE.	(<i>Mádrid.</i>	361
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	362
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	362
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	364
ITALIE.	{ <i>Rome.</i>	364
	{ <i>Naples.</i>	365
	{ <i>Florence.</i>	365
ALLEMAGNE.	{ <i>Vienne.</i>	368
	{ <i>Inspruck.</i>	370
	{ <i>Berlin.</i>	371
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	372
PAYS-BAS.	{ <i>Bruxelles.</i>	375
	{ <i>La Haye.</i>	379
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	386
	<i>Nouvelles diverses.</i>	397